

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2768

7 octobre 2014

SOMMAIRE

21st Century Fox Luxembourg Finance S.à r.l.	132823	ITA-RE Sàrl	132826
4Keys Capital Management S.à r.l.	132823	KKR Gaudi S.à r.l.	132864
ADH Zone S.A.	132819	Le Grand Café S.A.	132830
Air Berlin 9. LeaseLux S.à r.l.	132824	Letimar S.A.	132825
Alba Fund	132824	Lgp Investments I S.à r.l.	132825
Alpstar Capital Europe S.C.A.	132823	LNG Invest S.A.	132827
Alter Echos S.à r.l.	132821	Lommsave S.A., SPF	132828
Altice Caribbean S.à r.l.	132819	Makena Capital Luxco B	132818
Armainvilliers Holding	132818	Makena Capital Luxco B	132826
Ashburton Investments SICAV	132819	Marie S.à r.l.	132826
EATG Sàrl	132819	Mellon International Holdings S.à r.l. ...	132829
Eco Shine Cleaning S.à r.l.	132819	M&G Chemicals	132818
ELETECHNIK Luxembourg S.A.	132820	Monte Cristo SICAV-FIS	132829
Elitis Participations	132821	Morgan Stanley Wiltz S.à r.l.	132824
Emanimmo S.A.	132820	Mossi & Ghisolfi International S.à r.l.	132828
Embima Participations SA	132822	Mossi & Ghisolfi Services S.A.	132835
EMC Luxembourg PSF S.à r.l.	132822	Multi Opportunity Sicav	132829
EMO P.E. 2	132824	Munksjö Luxembourg Holding S.à r.l. ...	132822
Enet Investments S.A.	132820	Omega Pharma Ip Limited	132836
ENN Transportation Fuels S.à r.l.	132830	Petro-Center S.A.	132831
Ephy S.A.	132825	Pigeza S.A. SPF	132831
EPI2	132828	Polunin Funds	132831
EPI Orange Holdings S.à r.l.	132825	Praslin S.A.	132833
EPI Partners	132827	Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l.	132830
EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l. ...	132828	Servus Group HoldCo II S.à r.l.	132820
EPISO Luxembourg Holding S.à r.l.	132827	Sforza Pledgeco S.à r.l.	132822
EQT Senior Debt S.à r.l.	132818	Sinomax Luxembourg S.A.	132819
ESD Investments S.à r.l.	132829	Sirius S.A.	132821
Europa Luxco II S.à r.l.	132818	Société Financière d'Investissement	132821
Europa Real Estate S.à r.l.	132830	TES Global Investments S.à r.l.	132823
Hôtel MEYER S.A.	132827	Unity Foundation	132832

EQT Senior Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 167.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119563/9.

(140137755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Europa Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 953.303,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119528/10.

(140137498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Makena Capital Luxco B, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Makena Capital Luxco B

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014119916/11.

(140138633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Armainvilliers Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 23, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 140.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Armainvilliers Holding

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014122103/11.

(140141256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

M&G Chemicals, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F.Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.890.

Les bilan, compte pertes et profits et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014119910/12.

(140138753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

EATG Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 109.709,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.092.

Les comptes annuels au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société EATG S.à r.l.

Référence de publication: 2014119535/10.

(140137963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Eco Shine Cleaning S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Louis Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 173.344.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119537/10.

(140137761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

**ADH Zone S.A., Société Anonyme,
(anc. Sinomax Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 87.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014122118/11.

(140140842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Altice Caribbean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 172.223.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014122130/11.

(140140572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Ashburton Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.864.

Les statuts coordonnés au 22/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04/08/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014122105/12.

(140140804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

ELETECHNIK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 18, ZA Aop ZAEMER.
R.C.S. Luxembourg B 168.410.

Les Comptes Annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014119542/9.

(140138277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Emanimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 42.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119544/10.

(140138225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Enet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 166.598.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014119550/10.

(140135939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Servus Group HoldCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,01.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 151.872.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 26 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

- 1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société,
- 2 d'abolir la classification en catégorie B des gérants actuellement en fonction
- 3 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:
 - Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,
 - Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,
 - Monsieur Mats Eklund, demeurant professionnellement 13 Farm Place, Londres, W8 7SX, Royaume-Unis.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer
Monsieur Heiko Dimmerling
Monsieur Thomas Sonnenberg
Monsieur Antonis Tzanetis
Monsieur Mats Eklund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Servus Group Holdco II S.à r.l.

Référence de publication: 2014123130/25.

(140140695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Elitis Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 171.850.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119543/9.

(140137618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Alter Echos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 40.301.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Pierre MOUSEL
Le Gérant

Référence de publication: 2014121018/11.

(140139854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Sirius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.937.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Agent domiciliaire

Référence de publication: 2014123135/14.

(140140455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

SFI, Société Financière d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.534.

Extrait de l'A.G. extraordinaire du 15/06/2014

L'assemblée générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de la société Goudsmit & Tang Management Company Sarl à sise 25a, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B41819 pour une durée de 6 ans.

L'assemblée générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Zimmer Bernard, né le 25/10/1952 à Kinshasa (République Démocratique du Congo) et résident au 25a, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (Luxembourg) pour une durée de 6 ans.

L'assemblée générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Grenier Francis né le 19/07/1963 à La Bassée (France) et résident au 31, Rue Lamartine F59290 Wasquehal (France) pour une durée de 6 ans.

L'assemblée générale approuve le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES S.à.r.l. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B45066 à sise 25a, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014123136/20.

(140140442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Embima Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels.
R.C.S. Luxembourg B 153.694.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119545/9.

(140138182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

EMC Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89, Parc d'Activité, Westside Village, Bâtiment B.
R.C.S. Luxembourg B 122.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119546/9.

(140138098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Munksjö Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 106.649.

Le siège social de l'actionnaire unique, Munksjö Guernsey Holding Limited, de la Société a été transféré du National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA au Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA avec effet au 27 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014122965/15.

(140140615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Sforza Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 181.690.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 22 juillet 2014, que l'associé de la Société, BRE/Europe 7NQ S.à r.l. a transféré la totalité de 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Italian Investment Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 182.967, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Italian Investment Topco S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014123131/19.

(140140744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Alpstar Capital Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 154.570.

Le Bilan du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014120977/10.

(140139003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

TES Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.804.

EXTRAIT

Monsieur William DONOGHUE, associé de la Société, a changé d'adresse comme suit, William Donoghue, 17 Brown Street, W1H 5ZA Londres, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014120957/14.

(140138783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

21st Century Fox Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.164,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 136.391.

Veillez prendre note que l'associée News America Incorporated, a changé sa dénomination sociale pour 21st CENTURY FOX AMERICA, INC.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour 21st Century Fox Luxembourg Finance S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014120459/14.

(140137808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

4Keys Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.916.

Par la présente, les gérants déclarent avoir pris connaissance de ce qui suit:

- Monsieur Bernard Guillaumin, né le 15 avril 1964, déclare avoir vendu en date du 03/06/2014

333 parts de la société 4Keys Capital Management S.à r.l., L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal., enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B151916.

à

- Monsieur Jean-François Philippe Jacques SAVIN, né le 27 mars 1969 à Chatenay Malabry, sis 151 Chemin de la Grande Bastide F-06250 MOUGINS.

Certifié sincère et conforme

Finexis S.A.

Référence de publication: 2014120465/16.

(140138162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

EMO P.E. 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 143.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 31/07/2014.

Référence de publication: 2014119547/10.

(140138628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Alba Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.915.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 29 novembre 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Marcel GENADRY, avec adresse professionnelle au 1, Rue Joseph Hakin, L-1746 Luxembourg, en qualité d'administrateur supplémentaire.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour ALBA FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014121012/14.

(140139245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Air Berlin 9. LeaseLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 157.092.

Auszug der Beschlussfassungen des Alleingeschafters vom 28. Juli 2014

Der Alleingeschafter beschliesst, Herrn Thomas Frischknecht mit Wirkung zum 31. Juli 2014 (00:00 Uhr) als Geschäftsführer der Gesellschaft abzurufen.

Der Alleingeschafter beschliesst, Herrn Lucas Ochsner, geboren am 12. Mai 1965 in Beringen, Schweiz, wohnhaft Sandackerstrasse 2, 8454 Buchberg, Schweiz, mit Wirkung zum 1. August 2014 (00:00 Uhr) als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014120972/15.

(140139145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Morgan Stanley Wiltz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.420,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.878.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 25 juin 2013

En date du 25 juin 2013, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de révoquer Deloitte S.A. de son mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Morgan Stanley Wiltz S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014119937/15.

(140137460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Ephy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 70.576.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014119554/9.

(140137757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

EPI Orange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 103.548.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014119555/10.

(140137786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Letimar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 165.271.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Letimar S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014119881/13.

(140138052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Lgp Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 188.781.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 juillet 2014

En date du 17 juillet 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Nao MAEDA, née le 10 juin 1977 à Kanagawa, Japon, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 17 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael P. WENGROFSKY, gérant de catégorie A
- Madame Nao MAEDA, gérant de catégorie A
- Madame Frédérique DUCULOT, gérant de catégorie B
- Monsieur Philippe LECLERCQ, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

LGP Investments I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014119884/22.

(140137794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Makena Capital Luxco B, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 140.814.

Extrait de la décision prise par l'associé unique en date du 30 juillet 2014

1. Le siège social a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

Veillez noter que le domicile professionnel de M. Hugo Froment et M. Gérard Birchen se trouve désormais au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Makena Capital Luxco B

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l

Référence de publication: 2014119915/17.

(140138601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

ITA-RE Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 176.126.

Suite à la convention signée le 30 juin 2014, 125 parts sociales de SKYLINE TRUSTEE CIE LTD, Société à responsabilité limité, avec siège social au 22/23, Holles Street, bâtiment Joyce House, IRL - 2 DUBLIN, Irlande, enregistrée au Registre de Commerce d'Irlande sous le numéro 513896 ont été cédées à Mr Lanfranco CIRILLO, demeurant à Gonciarnaya nab 3/81, 115 172 Moscou, Russie.

Dès lors, l'actionnariat est réparti de la façon suivante suite à ce transfert:

Associé	Parts sociales
CIRILLO Lanfranco	125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014125648/18.

(140142666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Marie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.801.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 juin 2014

L'associé unique de Marie Sarl (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jan-Dries Mulder en tant que gérant de catégorie B et la démission de Stefan Koch en tant que gérant de catégorie B;

et

- de nommer gérant de catégorie B suivant avec effet au 19 juin 2014 et pour une durée indéterminée;

* Susanne Muntinga-van den Houten, née le 07 août 1979 à S-Hertogenbosch, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Kabelweg 37,1014 BA Amsterdam, Pays-Bas

et

* Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New-York, États-Unis, demeurant professionnellement au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119919/19.

(140138639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

EPI Partners, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 115.432.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119556/10.

(140138366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 138.590.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119557/10.

(140137785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**LNG Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 7, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 103.226.

Constituée par-devant Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2004, acte publié au Mémorial C no 1257 du 8 décembre 2004. Modifiée par-devant Me Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 2 août 2013, acte publié au Mémorial C no 2597 du 18 octobre 2013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LNG INVEST S.A.**C&D - Associés S.à r.l.*

Référence de publication: 2014119889/14.

(140138701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Hôtel MEYER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 120, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 98.318.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 31 juillet 2014 à 10.00 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2019 les mandats des administrateurs suivants:

Paul GIERTEN, administrateur, né à Luxembourg (L) le 09.01.1962, demeurant à L - 6310 Beaufort, 120, Grand-Rue

Claudine GIERTEN, administrateur, née à Reisdorf (L) le 19.12.1963, demeurant à L - 6310 Beaufort, 120, Grand-Rue

Le mandat de Luc GIERTEN, administrateur, né à Ettelbruck (L) le 23.10.1990 est confirmés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2019.

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIRELUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 84 589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014125611/20.

(140142339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

EPISO 3 Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 173.174.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119558/10.

(140137784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

EPI2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 154.073.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119559/10.

(140138365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

M&G International S.à r.l., Mossi & Ghisolfi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.104.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.908.

Les bilan, compte pertes et profits et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014119969/12.

(140138756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Lommsave S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 85.108.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 31 juillet 2014 à 11.00 heures à Luxembourg 1 rue Joseph Hackin

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Joseph WINANDY, de Monsieur Koen LOZIE et de PACBO EUROPE Administration et Conseil Société à responsabilité limitée 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg représentée par M. Patrice CROCHET 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014119890/20.

(140138147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

ESD Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 174.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119565/9.

(140137314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Monte Cristo SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 154.532.

Dépôt rectificatif du dépôt n° L140121015

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2013 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119930/13.

(140137852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Multi Opportunity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.631.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 30 avril 2014:

Sont réélus au conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015:

- Mr Stefano Ambroggi, Président du conseil d'administration, Via Magatti 2, CH-6900, Lugano, Suisse
- Mr Carlo Cavazzoni, Membre du conseil d'administration, Via Ugo Bassi 6, I-20159, Milan, Italie
- Mr Pierre-Antoine Boulat, Membre du conseil d'administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Mme Simona Bortolazzi, Membre du conseil d'administration, 6 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Multi Opportunity Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2014119940/16.

(140137885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Mellon International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.108.

En date du 28 juillet 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant et ce avec effet rétroactif au 28 juillet 2014:

- Monsieur Richard Brekelmans, demeurant professionnellement au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014119924/16.

(140137625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Le Grand Café S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 9, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 67.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119879/10.

(140137765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Europa Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 73.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119570/10.

(140138364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

ENN Transportation Fuels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 175.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pour la Société
M. Shaohui ZHANG
Mandataire

Référence de publication: 2014119552/13.

(140137202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 168.393.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 11 juillet 2014:

- Ancienne situation associée:
PROSPECTOR OFFSHORE DRILLING S.A.: 20.000 parts sociales
- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Prospector Finance II S.A., ayant son siège à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B186505	20.000
Total	20.000

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Pour avis sincère et conforme
Pour Prospector Rig 1 Contracting Company S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014121788/21.

(140139217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Petro-Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.
R.C.S. Luxembourg B 75.045.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 23 juillet 2014 à 14.00 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2015 le mandat du réviseur d'entreprises agréé la société Fidewa-Clar S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 165 462, avec siège social à L - 3364 Leudelange, 2-4, Rue du Château d'Eau.

Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2014121808/14.

(140139409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Polunin Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 131.312.

—
EXTRAIT

Monsieur Julian Garel-Jones est professionnellement situé 10 Cavalry Square, Londres SW3 4RB, Royaume-Uni depuis le 16 juin 2014.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Polunin Funds
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014121820/14.

(140139060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Pigeza S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, Boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 154.576.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 23 juillet 2014:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Pierre Gérard ZAPPA, demeurant à 9b, Boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014121811/26.

(140139020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Unity Foundation, Fondation.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 17, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg G 95.

—
Bilan au 31 décembre 2013

(Exprimé en euros)

	NOTES	2013	2012
ACTIF			
C. Actif immobilisé			
II. Immobilisations corporelles	3.		
Matériel informatique		4.441,49	1.515,72
Total de l'actif immobilisé		<u>4.441,49</u>	<u>1.515,72</u>
D. Actif circulant			
II. Créances			
4. Autres créances			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
Subside à recevoir		53.508,21	52.000,00
Autres produits à recevoir		3.907,04	3.758,67
		<u>57.415,25</u>	<u>55.758,67</u>
III. Valeurs mobilières	4.		
3. Autres valeurs mobilières			
Actions		204.872,79	68.264,60
Obligations		311.962,50	418.059,30
Intérêts à recevoir sur obligations		2.067,10	1.822,89
		<u>518.902,39</u>	<u>488.146,79</u>
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse			
BIL 8-103/0975/000		19.349,39	35.923,35
BIL 8-103/0975/099		-	6.811,73
CCPL		7.581,51	6.678,54
BIL Epargne		305.959,19	203.291,97
Banque de Luxembourg		134.606,20	4.237,65
Banque de Luxembourg Epargne		274.308,50	463.197,73
Banque de Luxembourg CHF		1.748,80	-
BCEE compte-courant		5.221,50	494,00
Caisse		157,63	748,54
		<u>748.934,72</u>	<u>721.383,71</u>
Total de l'actif circulant		<u>1.329.693,85</u>	<u>1.265.289,17</u>
E. Comptes de régularisation	5.		
Charges à reporter		173.548,56	164.420,62
Total de l'actif		<u>1.503.242,41</u>	<u>1.431.225,51</u>
PASSIF			
A. Capitaux propres	6.		
I. Fonds associatifs		58.435,44	58.435,44
V. Résultats reportés		1.185.413,15	254.645,13
VI. Résultat de l'exercice		76.639,51	930.768,02
Total des capitaux propres		<u>1.320.488,10</u>	<u>1.243.848,59</u>
C. Provisions			
3. Autres provisions			
Provision pour charges		12.150,00	9.500,00
Provisions pour remboursement fonds MAE		16.260,00	9.056,85
Total des provisions		<u>28.410,00</u>	<u>18.556,85</u>
D. Dettes non subordonnées			
4. Dettes sur achats et prestations de service			

a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
Fournisseurs	4.257,97	4.445,51
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		
a) dettes fiscales		
retenue d'impôt sur salaires	-	3.114,80
b) dettes au titre de la sécurité sociale	1.190,68	3 458,00
Total des dettes non subordonnées	5.448,65	11.018,31
E. Comptes de régularisation	5.	
Produits à reporter	148.895,66	157.801,76
Total du passif	1.503.242,41	1.431.225,51

Forecast budget 2014

EXPENSES (in EUR)		INCOME (in EUR)	
Development Projects		Ministry of Cooperation	
Projects	674 146,95	Co-financing for projects	449 431,30
Reimbursement to MAE		Reimbursement of admin fees 2013	67 000,00
for completed projects	27 672,37	sub-total	516 431,30
sub-total	701 819,32	Donations	
Administration		Private donations	75 000,00
Staff salaries	87 755,40	Corporate donations	45 000,00
Accounting and audit fees	12 500,00	Public donations (counties, associations) . . .	15 000,00
Rent	16 800,00	ACT(e) Nowl-fundraising campaign	7 000,00
IT	1 261,00	Check out for education-fundraising	
Operating cost	6 620,00	campaign	5 000,00
sub-total	124 936,40	Lists	3 000,00
PR, Marketing and Fundraising		Other (sale)	3 000,00
Sensitization Campaigns	2 000,00	Bank income	30 000,00
PR, Marketing	7 000,00	sub-total	183 000,00
Events	7 000,00	Provision Projects	
sub-total	16 000,00	sub-total	143 324,42
TOTAL	842 755,72	TOTAL	842 755,72

Référence de publication: 2014129819/90.

(140146717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Praslin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 145.581.

L'an deux mille quatorze, le cinq août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de PRASLIN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.581, constituée suivant acte de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 865 du 22 avril 2009 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette (le Président). Le Président nomme Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Mme. Brigitte MARTIN, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette comme Scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent soixante mille euros (EUR 760.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), à sept cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 791.000,-) par l'émission de sept mille six cents (7.600) nouvelles actions ayant les mêmes droits que les actions existantes (les Nouvelles Actions);
3. Souscription et libération des sept mille six cent (7.600) Nouvelles Actions à un prix de cent euros (EUR 100,-) chacune par une contribution en nature consistant en l'apport d'un patrimoine immobilier sous réserve du droit d'habitation au profit de l'apporteur, M. Lorenzo Peruzzo, chef d'entreprise, né le 25 octobre 1955 à Grantorto Italie, domicilié à Bassano del Grappa (VI), via Sant'Agostino n°8:
Les biens immobiliers sont ainsi décrits au Cadastre: Commune de BASSANO DEL GRAPPA (VI) Italie
Immeuble feuille cadastrale n. 2 (deux)
particelle 14, sub 5 rue Sant'Agostino étage: ST
Catégorie c/6 (garage) classe 3 mq 55 RC.€ 207,36
particelle 14 sub. 6 sur Sant'Agostino étages: S1-T-1
Catégories A/7 (Habitation) classe 3 pièces 18,5 RC. € 2.961,88.
4. Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter les changements adoptés sous les points 2. et 3. ci-dessus;
5. Divers.

II. Le nom des actionnaires représentés et le nombre des actions sont représentés sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés et le notaire instrumentant, ensemble avec les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés ne varietur, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes et représentées à la présente Assemblée qui peut par conséquent valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour qui a été communiqué en avance aux actionnaires présents et représentés qui le déclarent expressément.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoquée et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent soixante mille euros (EUR 760.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à sept cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 791.000,-) par l'émission de sept mille six cents (7.600) nouvelles actions ayant les mêmes droits que les actions existantes (les Nouvelles Actions).

Souscription et libération

L'Assemblée approuve la souscription des sept mille six cents (7.600) Nouvelles Actions de la Société, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, par M. Lorenzo Peruzzo, chef d'entreprise, né le 25 octobre 1955 à Grantorto (PD) Italie, domicilié à Bassano del Grappa (VI), Via Sant'Agostino n°8, Italie (l'Apporteur).

L'Assemblée approuve la libération intégrale des Nouvelles Actions par l'Apporteur moyennant un apport en nature d'un immeuble (à l'exception d'un droit d'habitation que l'Apporteur se réserve à son profit) sis à BASSANO DEL GRAPPA (VI) Italie et référencé comme suit:

Commune de BASSANO DEL GRAPPA (VI) Italie
Immeuble feuille cadastrale n. 2 (deux)
particelle 14, sub 5 rue Sant'Agostino étage: ST
Catégorie c/6 (garage) classe 3 mq 55 RC.€ 207,36
particelle 14 sub. 6 sur Sant'Agostino étages: S1-T-1
Catégories A/7 (Habitation) classe 3 pièces 18,5 RC. € 2.961,88.

Ledit immeuble est de pleine et exclusive propriété de l'Apporteur suite à l'acte daté 06.08.2004 n. 173754 de rep. Notaire Alessandro Todescan de Bassano del Grappa, enregistré à Bassano del Grappa le 10.08.2004 n. 3140 MOD. 1T, transcrit à «l'Ufficio del territorio - servizio di pubblicità immobiliare di Bassano del Grappa» le 11.08.2004 n.1118/4785 étant précisé que l'Apporteur détient ledit immeuble au travers d'un «fonds patrimonial», entité de droit italien sans personnalité juridique, constitué le 3 mai 2012 par l'Apporteur et sa femme, Madame Laura Coin, née à Dolo (VE) le 10 juillet 1957, domicilié à Bassano Del Grappa (VI), Via S. Agostino n°9, par acte notarié passé pardevant Maître Maffei Di San Martino di Lupari, notaire, repertorio n°129147, raccolta n°33191.

Il résulte en effet, d'un Certificat de Contribution, dont une copie restera annexée au présentes après avoir été paraphée par les membres du bureau et le notaire instrumentant que:

- M. Lorenzo Peruzzo, chef d'entreprises, né le 25 octobre 1955 à Grantorto (PD) Italie, domicilié à Bassano Del Grappa (VI), via S.Agostino n°8, est le seul propriétaire de la Contribution et est le seul titulaire autorisé à détenir la Contribution et possède le droit d'en disposer;

- aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Contribution apportée à la Société est librement cessible par M. Lorenzo Peruzzo, chef d'entreprises, né le 25 octobre 1955 à Grantorto (PD) Italie, domicilié à Bassano Del Grappa (VI), via S Agostino n°8, à la Société, avec le consentement de sa femme Madame Franca Coin, née le 10 juillet 1957, demeurant à Bassano Del Grappa (VI), Via S. Agostino 9 et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Contribution apportée à la Société ont été ou seront accomplies par M. Lorenzo Peruzzo, chef d'entreprises, né le 25 octobre 1955 à Grantorto (PD) Italie, domicilié à Bassano Del Grappa (VI), via S'Agostino n°8, et, au moment de l'apport de la Contribution par M. Lorenzo Peruzzo, né le 25 octobre à Grantorto (PD) Italie, domicilié à Bassano Del Grappa (VI), via S'Agostino n°8 à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Contribution.

L'apport est évalué à un montant total de sept cent soixante mille euros (760.000,- Euros) et sera entièrement affecté au compte de capital social de la Société;

L'évaluation de l'apport est mise en évidence par le rapport de la société Audit Conseil et Services S.à r.l. du 15 juillet 2014 dont la conclusion est libellée comme suit:

«Sur base des travaux réalisés et décrits ci-avant, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous permet de croire que la valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions émises en contrepartie».

Une copie dudit rapport, après avoir été signée ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt-onze mille euros (791.000,-Euros) représenté par sept mille neuf cent dix (7.910) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, ces derniers ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Henryon, Rouckert, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 07 août 2014. Relation: EAC/2014/10904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014128898/116.

(140145408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

M&G SERVICES S.A., Mossi & Ghisolfi Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.224.

Les bilan, compte pertes et profits et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014119970/12.

(140138754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Omega Pharma Ip Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E..

R.C.S. Luxembourg B 189.095.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société (private company limited) de droit irlandais «OMEGA PHARMA IP LIMITED», ayant son siège social à 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 (Irlande) et dont le capital est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale d'un euro (€ 1.-) chacune, toutes entièrement libérées.

La société est inscrite auprès du Registre de Commerce de Dublin (Irlande) sous le numéro 527342.

La société a été constituée suivant acte daté du 9 mai 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Monsieur Carl BAMELIS, corporate tax manager, demeurant à Meigem (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Les actionnaires représentés à cette assemblée, qui représentent tout le capital et qui détiennent toutes les actions de la société, figurent sur une liste de présence signée par leur mandataire. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Le Président déclare et l'assemblée reconnaît que l'ensemble du capital émis est représenté à l'assemblée, qui est ainsi valablement constituée pour décider sur les différents points à l'ordre du jour. Le mandataire de l'actionnaire représenté déclare en outre expressément renoncer à toutes les formalités relatives à la convocation des assemblées générales et déclare avoir une connaissance complète de l'ordre du jour de l'assemblée ainsi que du texte des nouveaux statuts en vigueur après le transfert du siège de direction et de contrôle de la société au Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée reconnaît en outre que les documents suivants lui ont été soumis:

- une copie du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration datée du 11 décembre 2013 ainsi qu'une copie de la résolution adoptée par l'actionnaire unique de la société en date du 11 décembre 2013 décidant du transfert du siège de direction et de contrôle de la société au Grand-Duché de Luxembourg;

- une copie des statuts de la société;

- un bilan de la société établi au 31 mai 2014;

- un avis du bureau d'avocats MATHESON, à 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 (Irlande), daté du 10 mars 2014, selon lequel:

a) la loi irlandaise autorise une société irlandaise à transférer son siège d'administration central d'Irlande vers un autre état, y compris le Grand-Duché de Luxembourg, tout en maintenant son siège social en Irlande;

b) dans ce cadre, le statut légal d'une telle société irlandaise n'est pas affecté par ce transfert.

Le Président déclare que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège de direction et de contrôle de la société au Grand-Duché de Luxembourg, la société conservant son siège social en Irlande.

2) Constatation de la continuation de la personnalité juridique de la société au Grand-Duché de Luxembourg après qu'elle y ait transféré son siège de direction et de contrôle et adopté la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

3) Constatation que la société continue d'être considérée selon le droit irlandais comme une société valablement constituée et existante en Irlande.

4) Adoption de la forme d'une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois.

5) Constatation que le capital social, fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale d'un euro (€ 1.-) chacune, a été entièrement libéré par l'actionnaire unique.

6) Modification de la dénomination sociale de «OMEGA PHARMA IP LIMITED» en «OMEGA PHARMA IP LIMITED s.à r.l.».

7) Refonte des statuts de la société afin de les mettre en concordance avec le droit luxembourgeois et le droit irlandais.

8) Présentation du rapport établi en date de ce jour par le réviseur d'entreprises «PricewaterhouseCoopers», avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

- 9) Fixation de l'année sociale: elle commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- 10) Fixation du siège social.
- 11) Nomination des gérants et détermination de leurs pouvoirs et de la durée de leurs mandats.
- 12) Divers.

Le Président déclare que:

La société souhaite établir son siège de direction et de contrôle au Grand-Duché de Luxembourg. Ainsi qu'il ressort des résolutions du conseil d'administration et de l'actionnaire unique susvisées, datées du 11 décembre 2013, dont une copie restera annexée aux présentes, il a déjà été décidé de transférer le siège de direction et de contrôle de la société au Grand-Duché de Luxembourg, la présente assemblée étant tenue afin de voter une seconde fois sur le transfert dudit siège de direction et de contrôle d'Irlande au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à ce jour, et d'authentifier cette résolution conformément aux formalités du droit luxembourgeois. De plus, il a été décidé de confier à cette assemblée générale les modifications mentionnées ci-dessous et les changements nécessaires pour rendre les statuts conformes aux prescriptions légales luxembourgeoises et irlandaises ainsi que la nomination des gérants et la fixation du siège social.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve et confirme la décision de transférer le siège de direction et de contrôle de la société de droit irlandais «OMEGA PHARMA IP LIMITED», ayant son siège social à 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 (Irlande) au Grand-Duché de Luxembourg et déclare que la société a par conséquent adopté la nationalité luxembourgeoise avec effet à ce jour, tout en continuant d'être considérée selon le droit irlandais comme une société valablement constituée et existante en Irlande.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par le droit luxembourgeois et de changer la dénomination actuelle de la société en "OMEGA PHARMA IP LIMITED s.à r.l."

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège de direction et de contrôle de la société à L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ilôt Ouest et de restructurer l'acte constitutif et les statuts de la société pour les rendre conformes aux droits luxembourgeois et irlandais.

L'assemblée confirme l'acte constitutif irlandais actualisé comme suit:

«Version anglaise»

MEMORANDUM OF ASSOCIATION
OF
OMEGA PHARMA IP LIMITED S. À R.L.
(THE "COMPANY")

1. The name of the Company is: Omega Pharma IP Limited s. à r.l.
2. The objects for which the Company is established are:
 - a) The acquisition of participations in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations; the Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity; it may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.
 - b) To apply for, purchase or otherwise acquire patents, trademarks or any other form of intellectual property, whether registered or otherwise and to use, develop or grant licenses in respect of such property.
 - c) To acquire, hold, sell on deal in, exchange shares and stocks of any class or description, debentures, debenture stock, bonds, bills, mortgages, obligations, investments and securities of all descriptions and of any kind issued or guaranteed by any company, corporation or undertaking of whatever nature and wheresoever constituted or carrying on business or issued or guaranteed by any government, state, dominion, colony, sovereign ruler, commissioners, trust, public, municipal, local or other authority or body of whatsoever nature and wheresoever situated and investments, securities and property of all descriptions and of any kind, including real and chattel real estates, mortgages, reversions, assurance policies, contingencies and choses in action.
 - d) To purchase for investment, development or use by the Company real property of any tenure and any interest therein, and generally to purchase, take on lease or in exchange or otherwise acquire any real and personal property and rights or privileges, and to make advances upon the security of land or other similar property or any interest therein.
 - e) To develop, maintain, improve, let, sublet or turn to account any real property of any tenure or interest acquired by the Company or in which it is interested and in particular by laying out and preparing the same for building purposes, constructing, altering, pulling down, decorating, maintaining, fitting up and improving buildings and conveniences, and by

planting, paving, draining, farming, cultivating, letting on building lease or building agreement and by advancing money to and entering into contracts and arrangements of all kinds with builders, tenants and others.

f) To erect or secure the erection of buildings of any kind with a view of occupying or letting them and to enter into any contracts or leases and to grant any licences necessary to effect the same.

g) To sell, exchange, mortgage (with or without power of sale), assign, turn to account or otherwise dispose of and generally deal with the whole or any part of the property, shares, stocks, securities, estates, rights or undertakings of the Company, real, chattel real or personal, movable or immovable, either in whole or in part, upon whatever terms and whatever consideration the Company shall think fit.

h) To take part in the incorporation, management, supervision, or control of the business or operations of any company or undertaking, and for that purpose to appoint and remunerate any directors, accountants, or other experts or agents to act as consultants, supervisors and agents of other companies or undertakings and to provide managerial, advisory, technical, design, purchasing and selling services.

i) To make, draw, accept, endorse, negotiate, issue, execute, discount and otherwise deal with bills of exchange, promissory notes, letters of credit, circular notes, and other negotiable or transferable instruments.

j) To guarantee, grant indemnities in respect of, support or secure whether by personal covenant or by mortgaging or charging all or any part of the undertaking, property and assets (present and future) and uncalled capital of the Company or by both such methods the performance of the obligations of, and the repayment or payment of the principal amounts of and the premiums, interest and dividends on any security of any person, firm or company including (without prejudice to the generality of the foregoing) any company which is for the time being the Company's holding company or subsidiary or otherwise associated with the Company in business notwithstanding the fact that the Company may not receive any consideration, advantage or benefit, direct or indirect from entering into such guarantee or other arrangement or transaction contemplated herein.

k) To lend the funds of the Company with or without security and at interest or free of interest and on such terms and conditions as the directors shall from time to time determine.

l) To raise or borrow or secure the payment of money in such manner and on such terms as the directors may deem expedient except by way of public offer and whether or not by the issue of bonds, debentures or debenture stock, perpetual or redeemable, or by mortgage, charge, lien or pledge upon the whole or any part of the undertaking, property, assets and rights of the Company, present or future, including its uncalled capital and generally in any other manner as the directors shall from time to time determine and to enter into or issue interest and currency hedging and swap agreements, forward rate agreements, interest and currency futures or options and other forms of financial instruments, and to purchase, redeem or pay off any of the foregoing and to guarantee the liabilities of the Company or any other person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

m) To accumulate capital for any of the purposes of the Company, and to appropriate any of the Company's assets to specific purposes, either conditionally or unconditionally, and to admit any class or section of those who have any dealings with the Company to any share in the profits thereof or in the profits of any particular branch of the Company's business or to any other special rights, privileges, advantages or benefits.

n) To apply for, purchase or otherwise acquire any patents, brevets d'invention, licences, trademarks, industrial designs, know-how, concessions and other forms of intellectual property rights and the like conferring any exclusive or non-exclusive or limited or contingent rights to use, or any secret or other information as to any invention or process of the Company, or the acquisition of which may seem calculated directly or indirectly to benefit the Company, and to use, exercise, develop, or grant licences in respect of, or otherwise turn to account the property, rights or information so acquired.

o) To enter into partnership or into any arrangement for sharing profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person or company carrying on or engaged in or about to carry on or engage in any business or transaction which the Company is authorised to carry on or engage in or any business or transaction capable of being conducted so as directly or indirectly to benefit the Company.

p) To acquire and undertake the whole or any part of the undertaking, business, property and liabilities of any person or company carrying on any business which the Company is authorised to carry on or which is capable of being conducted so as to benefit the Company directly or indirectly or which is possessed of assets suitable for the purposes of the Company.

q) To promote any company or companies for the purpose of acquiring all or any of the property and liabilities of this Company or for any other purpose which may seem directly or indirectly calculated to benefit this Company.

r) To amalgamate with, merge with or otherwise become part of or associated with any other company or association in any manner permitted by law.

s) To do and carry out all or any of the foregoing objects in any part of the world and either as principals, agents, contractors, trustees or otherwise, and either by or through agents, trustees or otherwise and either alone or in partnership or in conjunction with any other company, firm or person, provided that nothing herein contained shall empower the Company to carry on the businesses of insurance.

t) To employ experts to investigate and examine into the conditions, prospects, value, character and circumstances of any business concerns, undertakings, assets, property or rights.

u) To make gifts or grant bonuses to officers or other persons who are or have been in the employment of the Company and to allow any such persons to have the use and enjoyment of such property, chattels or other assets belonging to the Company upon such terms as the Company shall think fit.

v) To insure the life of any person who may, in the opinion of the Company, be of value to the Company, as having or holding for the Company interests, goodwill, or influence or otherwise and to pay the premiums on such insurance.

w) To establish and maintain or procure the establishment and maintenance of any pension or superannuation fund (whether contributory or otherwise) for the benefit of and to give or procure the giving of donations, gratuities, pensions, annuities, allowances, emoluments or charitable aid to any persons who are or were at any time in the employment or service of the Company or any of its predecessors in business, or of any company which is a subsidiary of the Company or who may be or have been directors or officers of the Company, or of any such other company as aforesaid, or any persons in whose welfare the Company or any such other company as aforesaid may be interested and the wives, widows, children, relatives and dependants of any such persons and to make payments towards insurance and assurance and to form and contribute to provident and benefit funds for the benefit of such persons and to remunerate any person, firm or company rendering services to the Company, whether by cash payment, gratuities, pensions, annuities, allowances, emoluments or by the allotment of shares or securities of the Company credited as paid up in full or in part or otherwise.

x) To redeem, purchase, or otherwise acquire in any manner permitted by law and on such terms and in such manner as the Company may think fit any shares in the Company's capital, any such acquisition being subject to such limitations as may be provided for by law.

y) To reduce the share capital of the Company in any manner permitted by law.

z) To distribute either upon a distribution of assets or division of profits among the Members of the Company in kind any property of the Company, and in particular any shares, debentures or securities of other companies belonging to the Company or of which the Company may have the power of disposing.

aa) To do and carry out all such other things, except the issuing of policies of insurance, as may be deemed by the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above objects or any of them or calculated to enhance the value of or render profitable any of the Company's properties or rights. And it is hereby declared that the word "company" in this clause, except where used in reference to this Company, shall be deemed to include any person, partnership or other body of persons whether incorporated or not incorporated and that the objects of the Company as specified in each of the foregoing paragraphs of this clause shall be separate and distinct objects and shall not be in any manner limited or restricted by reference to or inference from the terms of any other paragraph or the name of the Company.

3. The liability of the members is limited.

4. The authorised and issued share capital of the Company is twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares of one euro (EUR 1.-) each.

ARTICLES OF ASSOCIATION OF OMEGA PHARMA IP LIMITED S. À R.L. (THE "COMPANY")

1. Form, name, duration. The Company is registered in Ireland as a private limited company and is also registered in Luxembourg as a société à responsabilité limitée (private limited liability company), under the name «Omega Pharma IP Limited s.à.r.l.» having an indefinite duration and which is governed by these Articles and applicable laws. The Company may be placed in members' voluntary liquidation at any time by passing of a Special Resolution of the Members.

2. Registered office and seat of the central administration of the Company. The Company has its registered office in Dublin (Ireland).

The seat of the central administration of the Company is located in Ehlerange (Grand Duchy of Luxembourg).

The seat of the central administration may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Members. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, but in all cases outside Ireland, by resolution of the of the General Meeting of Members.

3. Definitions. In these Articles:

"Articles" means these articles of association of the Company (including the Memorandum of Association), as altered from time to time by Special Resolution;

"Auditors" means the auditor(s) of the Company, if any;

"Board" means the board of directors ("conseil de gérance") of the Company;

"Clear Days" in relation to the period of a notice means that period excluding the day when the notice is given or deemed to be given and the day for which it is given or on which it is to take effect;

"Director" where the context so requires means a "gérant" of the Company;

"Dividend" means dividend or bonus;

"Laws" means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and/or, where applicable Ireland;

“Member” means any member (“associé”) of the Company whose name is entered in the register of members (“registre d’associés”) as the holder of the shares (“parts sociales”) of the Company;

“Memorandum of Association” means the above memorandum of association of the Company, as altered from time to time by Special Resolution;

“Ordinary Resolution” means a resolution passed by at least a majority of the Members entitled to vote at a general meeting of the Company;

“Seal” means the common seal of the Company and includes any official seal kept by the Company by virtue of applicable law;

“Secretary” means the secretary of the Company or any other person appointed to perform the administrative duties in relation to the Board;

“Special Resolution” means a resolution passed by at least three quarters (3/4) of the Members entitled to vote at a general meeting of the Company, unless an unanimous vote is required by applicable law;

references to a notice or other document being sent or given to or by a person mean such notice or other document, or a copy of such notice or other document, being sent, given, delivered, issued or made available to or by, or served on or by, that person by any method authorised by these Articles, and sending and giving shall be construed accordingly; and references to writing mean the representation or reproduction of words, symbols or other information in a visible form by any method or combination of methods and written shall be construed accordingly.

4. Construction. In these Articles:

a) words denoting the singular number include the plural number and vice versa, words denoting the masculine gender include the feminine gender and words denoting persons include corporations;

b) words or expressions contained in these articles which are not defined in these articles but are defined in applicable law have the same meaning as in applicable law (but excluding any modification of applicable law not in force at the date of adoption of these articles) unless inconsistent with the subject or context;

c) any reference to any statute, statutory provision or to any order or regulation shall be construed as a reference to the statute, provision, order or regulation as extended, modified, amended, replaced or reenacted from time to time (whether before or after the date of adoption of these articles) and all statutory instruments, regulations and orders from time to time made thereunder or deriving validity therefrom (whether before or after the date of adoption of these articles); and

d) headings and marginal notes are inserted for convenience only and do not affect the construction of these articles.

5. Object. Without prejudice or limitation to the objects of the Company developed in extenso in the Memorandum of Association, the objects of the Company are mainly:

(a) the acquisition of participations in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations;

(b) to apply for, purchase or otherwise acquire patents, trademarks or any other form of intellectual property, whether registered or otherwise and to use, develop or grant licences in respect of such property;

(c) to acquire, hold, sell on deal in, exchange shares and stocks of any class or description, debentures, debenture stock, bonds, bills, mortgages, obligations, investments and securities of all descriptions and of any kind issued or guaranteed by any company, corporation or undertaking of whatever nature;

(d) to purchase for investment, development or use by the Company real property of any tenure and any interest therein;

(e) to sell, exchange, mortgage (with or without power of sale), assign, turn to account or otherwise dispose of and generally deal with the whole or any part of the property, shares, stocks, securities, estates, rights or undertakings of the Company, real, chattel real or personal, movable or immovable, either in whole or in part, upon whatever terms and whatever consideration the Company shall think fit;

(f) to take part in the incorporation, management, supervision, or control of the business or operations of any company or undertaking;

(g) to make, draw, accept, endorse, negotiate, issue, execute, discount and otherwise deal with bills of exchange, promissory notes, letters of credit, circular notes, and other negotiable or transferable instruments;

(h) to guarantee, grant indemnities in respect of, support or secure whether by personal covenant or by mortgaging or charging all or any part of the undertaking, property and assets (present and future) and uncalled capital of the Company or by both such methods the performance of the obligations of, and the repayment or payment of the principal amounts of and the premiums, interest and dividends on any security of any person, firm or company including (without prejudice to the generality of the foregoing) any company which is for the time being the Company’s holding company or subsidiary or otherwise associated with the Company in business notwithstanding the fact that the Company may not receive any consideration, advantage or benefit, direct or indirect from entering into such guarantee or other arrangement or transaction contemplated herein.

(i) to lend the funds of the Company with or without security and at interest or free of interest and on such terms and conditions as the directors shall from time to time determine;

(j) to raise or borrow or secure the payment of money in such manner and on such terms as the directors may deem expedient except by way of public offer; and

(k) to do and carry out all such other things, except the issuing of policies of insurance, as may be deemed by the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above objects or any of them or calculated to enhance the value of or render profitable any of the Company's properties or rights.

6. Single Member. If at any time and for so long as the Company has a single Member, all the provisions of applicable law relating to single member companies shall (in the absence of any express provision to the contrary) apply to the Company with such modification as may be necessary in relation to a company with a single Member.

Share capital

7. Issued Capital. The authorized and issued share capital of the Company as at the date of adoption of these articles of association is twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of EUR 1.00 each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used in accordance with applicable law.

8. Shares. Each share entitles the Member, in whose name that share is registered in the register of members ("registre d'associés"), to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the Member (s).

9. Shares with special rights. Subject to the provisions of applicable law and without prejudice to any rights attached to any existing shares, any share may be issued with such rights or restrictions as the Company may, by Special Resolution, determine.

10. Trusts not recognised. Except as required by applicable law, no person shall be recognised by the Company as holding any share upon any trust and (except as otherwise provided by the Articles or by law) the Company shall not be bound by or recognise any interest in any share except an absolute right to the entirety thereof in the Member.

11. Pre-emption Rights. Any pre-emption provisions contained in applicable law shall not apply to any allotment of the Company's equity securities provided always that the issue of convertible securities is submitted to the prior approval of the Members, by Special Resolution. If the Company has a sole Member, the prior approval of this sole Member is necessary. In addition, no Member shall transfer his shares to any person, other than another Member or Members of the Company, unless he has obtained the prior approval of the Members. If the Company has a sole Member, then the sole Member may transfer his shares to any person.

12. Company is a private company. The Company is a private company within the meaning of applicable law, and accordingly:-

1. the right to transfer shares is restricted in the manner hereinafter prescribed;
2. the number of Members of the Company (exclusive of persons who are in the employment of the Company and of persons who, having been formerly in the employment of the Company, were, while in that employment, and have continued after the termination of that employment to be, Members of the Company) is limited to forty, so, however, that where two or more persons hold one share in the Company jointly, they shall, for the purpose of this article, be treated as a single Member; and
3. any invitation to the public to subscribe for any shares or debentures of the Company is prohibited; and
4. the Company shall not have power to issue share warrants to bearer.

Share certificates

13. Members' rights to certificates. Every Member, upon becoming the holder of any shares, shall be entitled to receive within two months after allotment or lodgement of a duly stamped transfer (or within such other period as the conditions of issue shall provide) one certificate for all the shares held by him (and, upon transferring a part of his holding of shares, to a certificate for the balance of such holding) or several certificates each for one or more of his shares upon payment for every certificate. Every certificate shall be executed under Seal in accordance with these Articles and shall specify the number, class and distinguishing numbers (if any) of the shares to which it relates and the amount or respective amounts paid up thereon. The Company shall not be bound to issue more than one certificate for shares held jointly by several

persons and delivery of a certificate to one joint Member shall be a sufficient delivery to all of them. Any issuance of a certificate shall be mentioned in the register of Members of the Company.

14. Replacement certificates. If a share certificate is defaced, worn-out, lost or destroyed, it may be renewed on such terms (if any) as to evidence and indemnity and payment of the expenses reasonably incurred by the Company in investigating evidence as the Board may determine but otherwise free of charge, and (in the case of defacement or wearing-out) on delivery up of the old certificate. Any renewal of a certificate shall be mentioned in the register of Members of the Company.

Transfer of shares

15. Prior approval. No Member shall transfer his shares to any person, other than another Member or Members of the Company, unless he has obtained the prior approval of Members representing at least three-quarters (3/4) of the issued share capital. If the Company has a sole Member, then the sole Member may freely transfer his shares to any person.

The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by Members representing three-quarters of the rights owned by the survivors. No consent shall be required where the shares are transferred either to heirs compulsory entitled to a portion of the estate or to the surviving spouse or, insofar, to their legal heirs.

16. Form and execution of transfer of share. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to Section 81 of the Companies Act 1963 (as amended) and article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

17. No fee payable on registration. No fee shall be charged for the registration of any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any share.

Alteration of share capital

18. Alteration of share capital. The Members of the Company may, by Special Resolution:

- (a) increase the share capital by new shares of such amount as the resolution prescribes without the possibility for the said majority to resolve that a Member increase its participation without its consent;
- (b) consolidate and divide all the share capital into shares of larger amount than its existing shares; and
- (c) subject to the provisions of applicable law, sub-divide the shares, into shares of smaller amount and the resolution may determine that, as between the shares resulting from the sub-division, any of them may have any preference or advantage as compared with the others.

19. Power to reduce capital. Subject to the provisions of applicable law, the Members may, by Special Resolution, reduce the Company's share capital, any capital redemption reserve and any share premium account in any way.

Purchase of own shares

20. Power to purchase own shares. Subject to the provisions of applicable law, the Company may purchase its own shares with a view to their immediate cancellation.

General Meeting

21. Place of General Meeting. Subject to the provisions of applicable law, general meetings shall be held at such time and place as specified in the convening notice.

22. Timing of General Meetings. Unless the Company has a single Member, and has dispensed, pursuant to applicable law with the requirement to hold annual general meetings, the Company shall in each year hold a general meeting as its annual general meeting in addition to any other meeting in that year. Pursuant to applicable law, a printed copy of the Board's and Auditors' reports, accompanied by the balance sheet (including every document required by law to be annexed thereto) of the Company, shall be sent to every Member of the Company, in accordance with Article 25 hereafter.

23. Types of general meeting. All general meetings other than annual general meetings shall be called extraordinary general meetings.

24. Convening general meetings. Subject to applicable law, unless there is only one single Member, the Members may also meet in a general meeting of Members upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Laws, by the Director(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Members representing more than half (1/2) of the issued capital.

Subject to applicable law, if all the Members are present or represented at a general meeting of Members and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Board may call general meetings and, on the requisition of Members pursuant to the provisions of applicable law, shall forthwith proceed to convene an extraordinary general meeting for a date not later than eight weeks after receipt of the requisition.

Notice of general meetings

25. Period of notice. An annual general meeting and an extraordinary general meeting, called for the passing of a Special Resolution, shall be called by at least twenty-one Clear Days' notice. All other general meetings shall be called by at least fourteen Clear Days' notice but a general meeting may be called by shorter notice if it is so agreed:

(a) in the case of an annual general meeting, by the Auditors and all the Members entitled to attend and vote thereat; and

(b) in the case of any other meeting, by all Members entitled to attend.

The notice shall specify the time and place of the meeting and the general nature of the business to be transacted and, in the case of an annual general meeting, shall specify the meeting as such.

26. Effectiveness of a Special Resolution. Where for any purpose an Ordinary Resolution of the Company is required a Special Resolution shall also be effective.

Proceedings at general meetings

27. Quorum and vote. No business shall be transacted at any meeting unless a quorum is present.

At any general meeting of Members other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Members representing more than half (1/2) of the issued capital (being an Ordinary Resolution). If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Members shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of Members, convened in accordance with the Articles or the Laws, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Members in number representing at least three quarters (3/4) of the issued capital (being a Special Resolution). If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Members shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by three quarters (3/4) of votes cast.

Members may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous vote.

28. If quorum not present. If such a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting, or if during a meeting such a quorum ceases to be present, the meeting shall stand adjourned to the same day in the next week at the same time and place or to such time and place as the Board may determine.

29. Chairman. The chairman, if any, of the Board or in his absence some other Director nominated by the Directors shall preside as chairman pro tempore of the meeting, but if neither the chairman nor such other Director (if any) be present within fifteen minutes after the time appointed for holding the meeting and willing to act, the Directors present shall elect one of their number to be chairman pro tempore and, if there is only one Director present and willing to act, he shall be chairman pro tempore.

30. No Director willing to act or present. If no Director is willing to act as chairman pro tempore, or if no Director is present within fifteen minutes after the time appointed for holding the meeting, the Members present and entitled to vote shall choose one of their number to be chairman pro tempore.

31. Directors entitled to speak. A Director shall, notwithstanding that he is not a Member, be entitled to attend and speak at any general meeting of the Members of the Company.

32. Adjournment Chairman's powers. The chairman may, with the consent of a meeting at which a quorum is present (and shall if so directed by the meeting), adjourn the meeting from time to time and from place to place (provided to take place in the Grand Duchy of Luxembourg), but no business shall be transacted at an adjourned meeting other than business which might properly have been transacted at the meeting had the adjournment not taken place. When a meeting is adjourned for fourteen days or more, at least seven Clear Days' notice shall be given specifying the time and place of the adjourned meeting and the general nature of the business to be transacted. Otherwise it shall not be necessary to give any such notice.

33. Methods of voting. A resolution put to the vote of a meeting shall be decided on a show of hands.

34. Declaration of result. A declaration by the chairman that a resolution has been carried or carried unanimously, or by a particular majority, or lost, or not carried by a particular majority and an entry to that effect in the minutes of the meeting shall be conclusive evidence of the fact without proof of the number or proportion of the votes recorded in favour of or against the resolution.

35. Resolutions in writing. If the number of Members of the Company is not greater than twenty-five, a resolution in writing executed by or on behalf of each Member who would have been entitled to vote on it if it had been proposed at a general meeting at which he was present shall be as effective as if it had been passed at a general meeting properly

convened and held. Such a resolution may consist of several instruments each executed in such manner as the Board may approve by or on behalf of one or more of the Members, or a combination of both.

Votes of Members

36. Appointment of proxy execution. The appointment of a proxy shall be executed in such manner as the Board may approve. Subject thereto, the appointment of a proxy shall be executed by the appointor or his attorney or, if the appointor is a corporation, executed by a duly authorised officer, attorney or other authorised person or under its common Seal. A proxy need not be a Member of the Company.

37. Form of proxy. The appointment of a proxy shall be in any usual form or in any other form which the Board may approve. The appointment of a proxy shall not preclude a Member from attending and voting in person at the meeting concerned. A Member may not appoint more than one proxy to attend on the same occasion.

38. Delivery /receipt of proxy appointment. The appointment of a proxy shall be delivered personally or by post to the office of the Company in Luxembourg or such other place as may be specified by or on behalf of the Company for that purpose:

- (i) in the notice convening the meeting, or
- (ii) in any form of proxy sent by or on behalf of the Company in relation to the meeting,

before the time appointed for holding the meeting or adjourned meeting at which the person named in the appointment proposes to vote.

Any proxy appointment which is not delivered or received in a manner so permitted shall be invalid.

39. Receipt of Authority. Any power of attorney or other written authority under which a proxy appointment is executed or an office or notarially certified copy or a copy certified in accordance with applicable law of such power or written authority shall be delivered personally or by post to the office of the Company or to such other place as may be specified by or on behalf of the Company, before the time for holding the meeting or adjourned meeting at which the person named in the appointment proposes to vote.

40. Revocation of authority. A vote given by proxy or by the duly authorised representative of a corporation shall be valid notwithstanding the previous determination of the authority of the person voting unless notice of the determination was delivered or received as mentioned in the following sentence before the start of the meeting or adjourned meeting at which the vote is given. Such notice of determination shall be by means of an instrument delivered to the office of the Company or such other place as may be specified by or on behalf of the Company in accordance with article 38.

41. Rights of Proxy. The proxy appointment shall also be deemed to confer authority to vote on any amendment of a resolution put to the meeting for which it is given as the proxy thinks fit. The proxy appointment shall, unless it provides to the contrary, be valid for any adjournment of the meeting as well as for the meeting to which it relates.

Directors

42. Directors. The Company shall be managed by one or several Directors who need not be Members themselves.

If two (2) Directors are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Directors are appointed, they shall form a Board.

Subject to applicable law:

(a) The Directors will be appointed by the Member(s), who will determine their number and the duration of their mandate; and

(b) The Directors are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Member(s).

The Member(s) may decide to qualify the appointed Directors as class A Directors (the "Class A Directors") or class B Directors (the "Class B Directors").

The Member(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

No director (including any alternate directors) shall be resident in Ireland.

43. Number of Directors. Unless otherwise determined by Ordinary Resolution, the number of Directors shall be not less than two (2) and no more than seven (7).

44. Powers of the Board. Subject to the provisions of applicable law and the Articles, the business of the Company shall be managed by the Board in the Grand Duchy of Luxembourg and in any event outside Ireland and the Board may exercise the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles or by the Laws to the general meeting of Member(s) or to the Auditor(s), if any, shall be within the competence of the Directors.

No alteration of the Articles shall invalidate any prior act of the Directors which would have been valid if that alteration had not been made. The powers given by this regulation shall not be limited by any special power given to the Directors by the Articles and a meeting of Directors at which a quorum is present may exercise all powers exercisable by the Board.

45. Exercise by the Company of voting rights. The Directors may exercise the voting power conferred by the shares in any body corporate held or owned by the Company in such manner in all respects as they think fit and in accordance with the corporate object of the Company (including without limitation the exercise of that power in favour of any resolution appointing its Members or any of them directors of such body corporate, or voting or providing for the payment of remuneration to the directors of such body corporate).

Delegation of Directors' powers

46. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Director(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two Directors if more than one Director has been appointed.

However, if the Member(s) have qualified the Directors as Class A Directors or Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director.

47. The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Director(s), but only within the limits of such special power.

Any delegation by the Directors of their powers and duties shall be, where to a person, to a non-Irish resident only or a body of persons where at least one of the body of persons is not an Irish resident or, where to a company or firm, to a company or firm whose registered office or principal place of business is not in Ireland.

Remuneration of Directors

48. Remuneration. The Directors shall be entitled to such remuneration as the Member(s) may by a resolution of simple majority determine and, unless the resolution provides otherwise, the remuneration shall be deemed to accrue from day to day.

Directors' expenses

49. Directors may be paid expenses. The Directors may be paid all travelling, hotel, and other expenses properly incurred by them in connection with their attendance at meetings of Directors or general meetings or separate meetings of the Members or otherwise in connection with the discharge of their duties.

Directors' appointments and interests

50. Appointment to executive office. Subject to the provisions of applicable law, the Directors may appoint one or more of their number to the office of managing director or to any other executive office under the Company and may enter into an agreement or arrangement with any Director for his employment by the Company or for the provision by him of any services outside the scope of the ordinary duties of a Director. Any such appointment, agreement or arrangement may be made upon such terms as the Board determines and they may remunerate any such Director for his services as they think fit. Any appointment of a Director to an executive office shall terminate if he ceases to be a Director but without prejudice to any claim to damages for breach of the contract of service between the Director and the Company.

Any managing director or chief executive which the Directors may from time to time appoint shall not be an Irish resident.

51. Directors may contract with the Company. If any of the Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director shall disclose such personal interest to the other Director(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

At the next following general meeting of the Members, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transaction in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

In case of a sole Director it suffices that the transactions between the Company and its Director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

Provided that he has disclosed to the Directors in accordance with the provisions of applicable law and of this article the nature and extent of any interest of his, a Director notwithstanding his office:

(a) may be a party to, or otherwise interested in, any transaction or arrangement with the Company or in which the Company is otherwise interested;

(b) may be a Director or other officer of, or employed by, or a party to any transaction or arrangement with, or otherwise interested in, any body corporate promoted by the Company or in which the Company is otherwise interested; and

(c) shall not, by reason of his office, be accountable to the Company for any benefit which he derives from any such office or employment or from any such transaction or arrangement or from any interest in any such body corporate and no such transaction or arrangement shall be liable to be avoided on the ground of any such interest or benefit.

52. Notification of interests. For the purposes of article 51:

(a) a general notice given to the Directors that a Director is to be regarded as having an interest of the nature and extent specified in the notice in any transaction or arrangement in which a specified person or class or persons is interested shall be deemed to be a disclosure that the Director has an interest in any such transaction of the nature and extent so specified; and

(b) an interest of which a Director has no knowledge and of which it is unreasonable to expect him to have knowledge shall not be treated as an interest of his.

Benefits, pensions and insurance

53. Benefits and pensions. Subject to the provisions of applicable laws, the Directors may provide benefits, whether by the payment of gratuities or pensions or by insurance or otherwise, for any Director who has held but no longer holds any executive office or employment with the Company or with any body corporate which is or has been a subsidiary of the Company or a predecessor in business of the Company or of any such subsidiary, and for any Member of his family (including a spouse and a former spouse) or any person who is or was dependent on him, and may (as well before as after he ceases to hold such office or employment) contribute to any fund and pay premiums for the purchase or provision of any such benefit.

54. Insurance. Subject to the provisions of applicable laws, without prejudice to the provisions of article 53, the Directors may exercise all the powers of the Company to purchase and maintain insurance for or for the benefit of any person who is or was:

(a) a Director, other officer, employee or auditor of the Company, or any body which is or was the holding Company or subsidiary undertaking of the Company, or in which the Company or such holding Company or subsidiary undertaking has or had any interest (whether direct or indirect) or with which the Company or such holding Company or subsidiary undertaking is or was in any way allied or associated; or

(b) a trustee of any pension fund in which employees of the Company or any other body referred to in article 71 is or has been interested,

including without limitation insurance against any liability incurred by such person in respect of any act or omission in the actual or purported execution or discharge of his duties or in the exercise or purported exercise of his powers or otherwise in relation to his duties, powers or offices in relation to the relevant body or fund.

55. Directors not liable to account. Without prejudice to the generality of article 56 of these Articles, no Director or former Director shall be accountable to the Company or the Members for any benefit provided pursuant to articles 53 or 54 of these Articles. The receipt of any such benefit shall not disqualify any person from being or becoming a Director of the Company.

56. Power of the Company to provide for employees on cessation or transfer of business. The Board is hereby authorised to make such provision as may seem appropriate for the benefit of any persons employed or formerly employed by the Company or any of its subsidiary undertakings in connection with the cessation or the transfer of the whole or part of the undertaking of the Company or any subsidiary undertaking. Any such provision shall be made by a resolution of the Board.

Proceedings of Board meetings

57. Chairman. The Board may appoint one of the Directors to be the chairman of the Board and may at any time remove him from that office. Unless he is unwilling to do so, the Director so appointed shall preside at every meeting of the Board at which he is present. But if there is no Director holding that office, or if the Director holding it is unwilling to preside or is not present within five minutes after the time appointed for the meeting, the Directors present may appoint one of their number to be chairman of the meeting.

Secretary

58. Appointment and removal of Secretary. Subject to the provisions of applicable law, the Secretary shall be appointed by the Board for such term, at such remuneration, for the purpose of carrying out administrative duties of the Board and upon such conditions as they may think fit; and any Secretary so appointed may be removed by it.

The Secretary shall not be an Irish resident.

59. Convening meetings. Subject to the provisions of these Articles, the Board may regulate its internal proceedings as it thinks fit. Any of the Directors or the Secretary may call a meeting of the Board.

The meeting of the Board shall be held at such place as the Board may from time to time determine but in any event, outside Ireland. Notice of a meeting of the Board shall be deemed to be properly sent to a Director if it is sent to him at least three (3) calendar days' before the date of the meeting personally or by word of mouth, or sent by instrument

to him at his last known address or such other address (if any) as may for the time being be notified by him or on his behalf to the Company for that purpose. Any Director may waive notice of a meeting and any such waiver may be retrospective.

60. Voting. Questions arising at a meeting shall be decided by a majority of votes. In the case of an equality of votes, the chairman shall have a second or casting vote.

61. Quorum. A quorum of the Board shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Directors holding office, provided that in the event that the Directors have been qualified as Class A Directors or Class B Directors, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director are present or represented.

62. Meetings by telephone, etc. A person entitled to be present at a meeting of the Board shall be deemed to be present for all purposes if he/she is able (directly or by telephonic communication) to speak to and be heard by all those present or deemed to be present simultaneously. A Director so deemed to be present shall be entitled to vote and be counted in a quorum accordingly.

Such a meeting shall be deemed to take place where it is convened to be held.

63. Board resolutions in writing. A resolution in writing executed by all the Directors entitled to receive notice of a meeting of the Board shall be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the Board duly convened and held. For this purpose a resolution may consist of several instruments each executed by one or more Directors, or a combination of both.

64. Directors' power to vote on contracts in which they are interested. Any person related to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Board minutes

65. Board minutes required to be kept. The Board shall cause minutes to be made in books kept for the purpose:

- (a) of all appointments of officers made by the Board; and
- (b) of all proceedings at meetings of the Company, including:
 - (i) of all general meetings of the Members, including the names of the Members present at each such meeting; and
 - (ii) of all meetings of the Board, including the names of the Directors and of the person(s) invited by the Board (if any) present at each such meeting.

The Seal, deeds and certification

66. Authority required for execution. The Seal shall only be used by the authority of a resolution of the Board. The Board may determine who shall sign any instrument executed under the Seal. If they do not, it shall be signed in accordance with article 46 of these Articles. Any document may be executed under the Seal by impressing the Seal by mechanical means or by printing the Seal or a facsimile of it on the document or by applying the Seal or a facsimile of it by any other means to the document.

67. Official Seal for use abroad. The Company may exercise the powers conferred by applicable law with regard to having an official Seal for use abroad, and such powers shall be vested in the Board.

68. Certified copies. Any Director or the Secretary or any person appointed by the Board for the purpose shall have power to authenticate and certify as true copies of and extracts from:

- (a) any document comprising or affecting the constitution of the Company, whether in physical form or electronic form;
- (b) any resolution passed by the Members or the Board; and
- (c) any book, record and document relating to the business of the Company whether in physical form or electronic form (including without limitation the accounts).

If certified in this way, a document purporting to be a copy of a resolution, or the minutes of or an extract from the minutes of any such meeting of the Members or the Board, whether in physical form or electronic form, shall be conclusive evidence in favour of all persons dealing with the Company in reliance on it or them that the resolution was duly passed or, that the minutes are, or the extract from the minutes is, a true and accurate record of proceedings at a duly constituted meeting.

Record dates

69. Record dates for Dividends, etc. Notwithstanding any other provision of these Articles, but subject to the provisions of applicable law, a general meeting of the Members or the Board may fix any date as the record date for any Dividend, distribution, allotment or issue, which may be on or at any time before or after any date on which the Dividend, distribution, allotment or issue is declared, resolved, or made.

Dividends

70. Declaration of Dividends. Subject to the provisions of applicable law, the Board may declare Dividends in accordance with the respective rights of the Members.

71. Interim Dividends. Subject to the provisions of applicable law, and in particular the preparation of interim accounts by the Board and the distribution of interim dividends within two (2) months of the preparation of such interim accounts, the Board may pay interim Dividends or effect distributions of specific assets to Members if it appears to them that such interim Dividends or distributions are justified by the profits of the Company available for distribution. In paying such interim Dividends the Board may satisfy such payment wholly or partly by the distribution of specific assets and in particular of paid up shares, debentures or debenture stock of any other Company or in any one or more of such ways, and the Board shall give effect to such resolution, and where any difficulty arises in regard to such distribution, the Board may settle the same as they think expedient, and in particular may fix the value for distribution of such specific assets or any part thereof and may determine that cash payments shall be made to any Members upon the footing of the value so fixed, in order to adjust the rights of all the parties, and may vest any such specific assets in trustees as may seem expedient to the Board. If the share capital is divided into different classes, the Board may pay interim Dividends on shares which confer deferred or non-preferred rights with regard to Dividend as well as on shares which confer preferential rights with regard to Dividend, but no interim Dividend shall be paid on shares carrying deferred or non-preferred rights if, at the time of payment, any preferential Dividend is in arrears. The Board may also pay at intervals settled by them any Dividend payable at a fixed rate if it appears to them that the profits available for distribution justify the payment. Provided the Directors act in good faith they shall not incur any liability to the Members, who hold shares conferring preferred rights, for any loss they may suffer by the lawful payment of an interim Dividend on any shares having deferred or non-preferred rights.

72. Dividends in specie. A general meeting declaring a Dividend may, upon the recommendation of the Board, direct that it shall be satisfied wholly or partly by the distribution of assets and, where any difficulty arises in regard to the distribution, the Board may settle the same and in particular may fix the value for distribution of any assets and may determine that cash shall be paid to any Member upon the footing of the value so fixed in order to adjust the rights of Members and may vest any assets in trustees.

73. Procedure for payment to Members and others entitled. Any Dividend or other moneys payable in respect of a share may be paid by cheque sent by post to the registered address of the person entitled or, if two or more persons are the holders of the share or are jointly entitled to it by reason of the death of the Member, to the registered address of that one of those persons who is first named in the register of Members or to such person and to such address as the person or persons entitled may in writing direct. Every cheque shall be made payable to the order of the person or persons entitled or to such other person as the person or persons entitled may in writing direct and payment of the cheque shall be a good discharge to the Company. Any joint Member or other person jointly entitled to a share as aforesaid may give receipts for any Dividend or other moneys payable in respect of the share.

74. Interest not payable. No Dividend or other moneys payable in respect of a share shall bear interest against the Company unless otherwise provided by the rights attached to the share.

75. Forfeiture of unclaimed Dividends. Subject to the maximum period provided under applicable law, any Dividend which has remained unclaimed from the date when it became due for payment shall, if the Board so resolves, be forfeited and cease to remain owing by the Company.

Accounts

76. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts (if any) are submitted to the Member(s) for approval.

77. Rights to inspect records. Each Member or its representative may peruse the financial documents mentioned in article 76 of these Articles at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Members, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of the Members.

No Member shall (as such) have any right of inspecting any accounting records or other book or document of the Company except as conferred by statute, these Articles or the applicable law or authorised by the Board or by Ordinary Resolution of the Company.

Capitalisation of profits

78. Power to capitalise. Subject to the provisions of applicable law, the Board may, with the prior authority of a Special Resolution:

(a) subject as hereinafter provided, resolve to capitalise any undivided profits of the Company not required for paying any preferential Dividend (whether or not they are available for distribution) or any sum standing to the credit of the Company's share premium account or capital redemption reserve; and

(b) subject to applicable law, appropriate the sum resolved to be capitalised to the Members who would have been entitled to it if it were distributed by way of Dividend and in the same proportions and apply such sum on their behalf either in or towards paying up the amounts, or in paying up in full unissued shares or debentures of the Company of a nominal amount equal to that sum, and allotting the shares as fully paid up bonus shares or debentures credited as fully paid to those Members, or as they may direct, in those proportions, or partly in one way and partly in the other.

Notices

79. Form of notice. Any notice to be sent to or by any person pursuant to these Articles (other than a notice calling a meeting of the Board) shall be in writing.

80. Method of giving notice to Member. The Company shall send any notice or other document pursuant to these Articles to a Member by whichever of the following methods it may in its absolute discretion determine:

- (a) personally; or
- (b) by posting the notice or other document in a prepaid envelope addressed, in the case of a Member, to his registered address, or in any other case, to the person's usual address; or
- (c) by leaving the notice or other document at that address; or
- (d) by any other method approved by the Board.

81. Methods of Member etc giving notice.

82. Unless otherwise provided by these Articles, a Member or a person entitled to a share in consequence of the death of a Member shall send any notice or other document pursuant to these Articles to the Company by whichever of the following methods he may in his absolute discretion determine:

- (a) by posting the notice or other document in a prepaid envelope addressed to the registered office of the Company; or
- (b) by leaving the notice or other document at the registered office of the Company.

83. Deemed receipt of notice. A Member present, either in person or by proxy, at any meeting of the Company or of the Members shall be deemed to have been sent notice of the meeting and, where requisite, of the purposes for which it was called.

84. Terms and Conditions for electronic communications. The Board may from time to time issue, endorse or adopt terms and conditions relating to the use of electronic communications for the sending of notices, other documents and proxy appointments by the Company to Members or persons entitled to a share in consequence of a death of a Member or otherwise by operation of applicable law and by Members or such persons entitled by transmission to the Company.

85. Transferees etc. bound by prior notice. Every person who becomes entitled to a share shall be bound by any notice in respect of that share which, before his name is entered in the register of Members, has been duly given to a person from whom he derives his title.

86. Proof of Sending / when notices etc deemed sent. Proof that an envelope containing a notice or other document was properly addressed, prepaid and posted shall be conclusive evidence that the notice or document was sent. A notice or other document sent by post shall be deemed sent:

- (a) if sent by registered post from an address in one country to another address in the same country, or by a postal service similar to registered post from an address in a country to another address in that country, on the day following that on which the envelope containing it was posted;
- (b) if sent by airmail from an address in one country to an address in another country, on the third day following that on which the envelope containing it was posted; and
- (c) in any other case, on the second day following that on which the envelope containing it was posted.

87. Financial Year. The Company's financial year shall start on 1 January and end on 31 December of each year.

88. Notice to persons entitled by transmission. A notice or other document may be sent by the Company to the person or persons entitled to a share in consequence of the death of a Member by sending, in any manner the Company may choose authorised by these Articles for the sending of a notice or other document to a Member, addressed to them by name, or by the title of representative of the deceased, by any similar description at the address as may be supplied for that purpose by and on behalf of the person or persons claiming to be so entitled. Until such an address has been supplied, a notice or other document may be sent in any manner in which it might have been sent if the death had not occurred.

Winding up / Dissolution

89. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Member. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the Member(s) does not put the Company into liquidation.

90. Dissolution, Liquidation. The Company may be placed into members' voluntary liquidation by passing of a Special Resolution.

The liquidation is to be carried out in accordance with applicable laws.

91. Liquidator may distribute in specie. If the Company is wound up, the liquidator may, with the sanction of a Special Resolution of the Company and any other sanction required by applicable law, divide among the Members in specie the whole or any part of the assets of the Company and may, for that purpose, value any assets and determine how the division shall be carried out as between the Members or different classes of Members. The liquidator may, with the like sanction, vest the whole or any part of the assets in trustees upon such trusts for the benefit of the Members as he with the like sanction determines, but no Member shall be compelled to accept any assets upon which there is a liability.

Indemnity

92. Indemnity to Directors. Subject to applicable law but without prejudice to any indemnity to which a Director may otherwise be entitled, the Company may, at its discretion, provide that any Director or other officer or auditor of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him in defending any proceedings, whether civil or criminal, in which judgment is given in his favour or in which he is acquitted or in connection with any application in which relief is granted to him by the court from liability for negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the affairs of the Company.

In case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.”

«Version française»

ACTE CONSTITUTIF DE OMEGA PHARMA IP LIMITED S. À R.L.

1. La dénomination de la Société est: Omega Pharma IP Limited s. à r.l.

2 La Société est constituée pour les objets suivants:

(a) La prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

(b) Déposer, acheter ou acquérir de toute autre manière des brevets, des marques ou toute autre forme de propriété intellectuelle, enregistrés ou autre et utiliser, développer ou accorder des licences dans le cadre de cette propriété.

(c) Acquérir, détenir, vendre, faire du commerce, échanger des parts sociales et titres de toutes catégories ou descriptions, des créances, obligations, factures, hypothèques, obligations, investissements et sûretés de toutes descriptions et de toutes sortes, émis ou garantis par une société, personne morale ou entreprise de toute nature et peu importe l'endroit où elle a été constituée ou où elle agit, ou émis ou garantis par tout gouvernement, état, territoire, colonie, dirigeant souverain, commissaire, trust, autorité publique, municipale ou locale ou organe de toute nature et quelle que soit l'endroit où il est situé et des investissements, sûretés et biens de toutes natures et de toutes descriptions, y compris des biens meubles et immeubles, hypothèques, retours, polices d'assurance, risques imprévues et droits incorporels.

(d) L'achat pour investissement, développement ou utilisation par la Société de biens immobiliers de toutes sortes et toute participation y liée, de manière générale, l'achat, la location ou l'échange ou l'acquisition de quelque manière que ce soit de biens personnels ou immobiliers et de droits ou de privilèges, et faire des avances en contrepartie de garantie sur des terrains ou autre bien similaire ou toute participation y liée.

(e) Développer, maintenir, améliorer, louer ou sous-louer, faire-valoir des biens immobiliers de toutes sortes ou intérêt acquis par la Société ou dans lesquels la Société possède des participations et plus particulièrement en implantant ou en préparant ledit bien aux fins de constructions, en bâtissant, modifiant, démolissant, peignant, entretenant, équipant et valorisant les immeubles et commodités, en plantant, pavant, drainant, exploitant, cultivant, et en permettant des baux à construction et des contrats de construction et en avançant des fonds à, en concluant des contrats et des conventions de toutes sortes avec des constructeurs, des locataires ou autres.

(f) Bâtir ou assurer la construction de bâtiments de toutes sortes en vue de leur occupation ou location, conclure des contrats ou des baux et accorder toutes licences nécessaires en ce sens.

(g) Vendre, échanger, hypothéquer (avec ou sans pouvoir de vente) assigner, valoriser ou vendre de quelque manière que ce soit et, de manière générale, gérer tout ou partie des biens, des actions, des titres, des valeurs de participation, des propriétés, des droits ou entreprises de la Société, biens meubles et immeubles, personnels, meubles ou immeubles, en tout ou en partie, aux conditions et pour une contrepartie que la Société jugera appropriés.

(h) Prendre part à la constitution, gestion, supervision ou au contrôle des affaires ou opérations d'une société ou entreprise et, en ce sens, nommer et rémunérer tout administrateur, comptable, ou autre expert ou agent afin qu'ils agissent en tant que consultants, superviseurs et agents d'autres sociétés ou entreprises et fournir des services de gestion, de consultance, des services techniques, de conception, et des services d'achat et de vente.

(i) Préparer, rédiger, accepter, endosser, négocier, émettre, exécuter, escompter et gérer de quelque manière les lettres de change, les billets à ordre, les lettres de crédit, les chèques de voyage et autres instruments négociables ou de transfert.

(j) Garantir, accorder des indemnités dans le cadre de, soutenir ou garantir que ce soit par engagement personnel ou en hypothéquant ou en grevant tout ou partie de l'engagement, des biens et actifs (présents ou futurs) et du capital non-appelé de la Société ou par deux de ces moyens, la performance des obligations, le remboursement ou le paiement du capital et des primes, des intérêts et dividendes sur un titre de toute personne, firme ou société y compris (sans préjudice du caractère général de ce qui précède) toute société qui est pour le moment la société mère ou la société fille de la Société ou qui est liée aux affaires de la Société d'une autre manière nonobstant le fait que la Société ne puisse recevoir de contrepartie, avantage ou bénéfice, direct ou indirect de la conclusion de ces garanties ou autre arrangement ou transaction prévus dans la présente.

(k) Prêter des fonds de la Société avec ou sans garantie, avec intérêt ou sans intérêt et aux conditions déterminées dans le temps par les gérants.

(l) Lever, prêter ou garantir le paiement de fonds d'une manière et aux conditions que les gérants jugent opportuns sauf par voie d'offre publique et que ce soit ou non par l'émission d'obligations, de créances, de titres de créance, à durée indéterminée ou rachetables, ou par hypothèque, charge, privilège, ou nantissement sur tout ou partie de l'entreprise, des biens, des actifs et des droits de la Société, présents ou futurs, y compris son capital non-appelé et de manière générale de toute autre manière déterminée dans le temps par les gérants conclure ou émettre des conventions de couverture de risque de change et d'intérêts, des accords de swap, des contrats de garantie de taux, des contrats à terme sur devises et sur taux d'intérêts ou options et autres formes d'instruments de financement; et acheter ou rembourser l'un des précédents, garantir les dettes de la Société ou de toute autre personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

(m) Accumuler le capital pour les objets de la Société, affecter tout actif de la Société à des fins spécifiques, avec ou sans condition, accepter une classe ou partie des personnes ayant une participation dans la Société à une participation aux bénéfices liés à celles-ci, ou aux bénéfices d'une branche d'activité de la Société ou à d'autres droits spéciaux, privilèges, avantages ou bénéfices.

(n) Déposer, acheter ou acquérir de toute autre manière tous brevets, brevets d'invention, licences, marques, design industriel, savoir-faire, concessions ou autres formes de droits de propriété intellectuelle et autres produits similaires, conférant des droits d'utilisation exclusifs ou non exclusifs, limités ou éventuels, ou tout secret ou autre information concernant les inventions ou les processus de la Société, ou l'acquisition de ce qui semble bénéficier à la Société de manière directe ou indirecte, et utiliser, exercer, développer, accorder des licences dans le cadre de ou favoriser de toute autre manière les biens, droits et informations ainsi obtenues.

(o) Conclure des partenariats, conventions de partage des bénéfices, union d'intérêts, coopération, joint-venture, contrepartie ou autre avec une personne ou société menant ou prenant part à, ou sur le point de mener et de prendre part à des affaires ou des transactions que la Société est autorisée à mener ou auxquelles elle peut prendre part ou des affaires ou des transactions pouvant être menées afin de favoriser la Société directement ou indirectement.

(p) Acquérir ou assumer tout ou partie de l'entreprise, des affaires, des biens et des dettes d'une personne ou société menant des affaires que la Société est autorisée à mener ou qui peuvent être menées afin de favoriser la Société directement ou indirectement ou qui détient des actifs utiles aux objets de la Société.

(q) Promouvoir une société ou des sociétés dans le but d'acquérir tout ou partie des biens et des dettes de cette Société ou dans tout autre but qui semblerait favoriser la Société directement ou indirectement.

(r) Fusionner, se regrouper avec ou devenir membre de ou s'associer à toute autre société ou association de toutes les façons permises par la loi.

(s) Entreprendre et mener tout ou partie des objets précédents dans toute partie du monde soit en tant que partie principale, agent, contractant, trustee ou autre ou soit au travers d'agents, de trustees ou autre et soit seul ou en partenariat ou conjointement avec tout autre société, firme ou personne, à condition que rien ici ne permette à la Société d'entreprendre des activités d'assurance.

(t) Employer des experts afin d'enquêter sur, d'examiner les conditions, les perspectives, la valeur, les caractéristiques et les circonstances de toutes entreprises commerciales, engagements, actifs, biens ou droits.

(u) Accorder des cadeaux ou des bonus aux agents ou autres personnes employés présents ou passés de la Société et permettre à ces personnes d'utiliser et de jouir de ces biens, biens meubles et autres actifs appartenant à la Société aux conditions que la Société jugera appropriées.

(v) Assurer la vie de toute personne qui, de l'avis de la Société, a de la valeur pour la Société car elle a ou détient pour la Société des intérêts, du goodwill, de l'influence ou autre et payer les primes de ces assurances.

(w) Etablir et maintenir ou faire établir et maintenir un fonds de pension ou une caisse de retraite (que ce soit par contribution ou autre) au profit de, donner ou faire donner les dons, gratifications, pensions, rentes, allocations, émoluments ou dons fait par la charité à toute personne qui est ou a été employée ou au service de la Société ou l'un de ses prédécesseurs en affaires ou d'une société filiale de la Société, ou qui est ou a été gérant ou agent de la Société ou de toute autre société mentionnée ci-dessus, ou dont le bien-être intéresse la Société ou toute autre société mentionnée

ci-dessus, et les femmes, veuves, enfants, parents et personnes à charge de ladite personne; payer les assurances, créer et contribuer à un fonds de prévoyance au profit de ladite personne, et rémunérer toute personne, firme, société prestant des services pour la Société, que ce soit en numéraire, par gratifications, pensions, rentes, allocations, émoluments ou par affectation de parts sociales ou titres de la Société crédités comme entièrement ou partiellement libérées ou autre.

(x) Racheter, acheter, ou acquérir de toute autre manière permise par la loi et aux conditions et de la manière jugés appropriés par la Société, toutes parts sociales dans le capital social de la Société, une telle acquisition étant soumise aux restrictions prévues par la loi.

(y) Réduire le capital social de la Société de la manière permise par la loi.

(z) Distribuer en nature entre les Associés de la Société, soit par distribution des actifs ou affectation des bénéfices, tout bien de la Société et plus particulièrement toutes parts sociales, créances ou titres des autres sociétés appartenant à la Société ou sur lesquelles la Société a un pouvoir de vente.

(aa) Entreprendre et mener toutes autres actions, sauf l'émission de polices d'assurance, telles que la Société les jugera comme pouvant être menées dans le cadre de l'un ou des objets précités ou les évaluera comme pouvant améliorer la valeur de ou rentabiliser les biens ou les droits de la Société.

Il est stipulé que le terme «société» dans cette clause, sauf dans les cas où il fait directement référence à la Société, sera considéré comme incluant toute personne, partenariat, ou autre organe de personnes constitué ou non, et les objets de la Société tels que précisés dans chacun des précédents paragraphes de cette clause sont des objets séparés et distincts qui ne seront en aucun cas limités ni restreints par référence à ou interférence des conditions de tout autre paragraphe ou du nom de la Société.

3 La responsabilité de ses associés est limitée.

4 Le capital autorisé et émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et divisé en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

STATUTS DE OMEGA PHARMA IP LIMITED S. À R.L.

1. Forme, Dénomination, Durée. La Société est enregistrée en Irlande sous la forme d'une société à responsabilité limitée (private limited company), ainsi qu'au Luxembourg sous la même forme (société à responsabilité limitée), dénommée «Omega Pharma IP Limited s.à.r.l.»; elle a une durée indéterminée et est régie par les présents Statuts et les lois qui lui sont applicables. La Société peut être dissoute à tout moment par Résolution Spéciale.

2. Siège social et Administration centrale de la société. Le siège social de la Société est établi à Dublin (Irlande). Le siège de son administration centrale est situé à Ehlerange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège de l'administration centrale peut être transféré partout ailleurs à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés.

L'assemblée générale des Associés peut décider de la création de succursales ou d'agences tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger mais jamais en Irlande.

3. Définitions. Dans les présents Statuts:

«Associé» signifie tout associé de la Société dont le nom figure au registre des associés en tant que détenteur de parts sociales de la Société;

«Auditeurs» signifie le ou les commissaire(s) de la Société, s'ils existent;

«Conseil» signifie le conseil de gérance de la Société;

«Dividende» signifie dividende ou bonus;

«Gérant(s)» où le contexte l'exige, signifie le ou les gérant(s) de la Société;

«Jour(s) Franc(s)» s'agissant des délais de notification, signifie la période de temps qui exclut le jour où la notification a été faite ou est réputée avoir été faite et le jour pour lequel elle est faite et où elle doit prendre effet;

«Lois» signifie les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou le cas échéant de l'Irlande;

«Acte Constitutif» signifie l'acte constitutif de la Société ci-dessus, tel que modifié dans le temps par une Résolution Spéciale.

«Résolution Ordinaire» signifie une résolution adoptée par au moins une majorité des Associés détenant des droits de vote à l'assemblée générale de la Société;

«Résolution Spéciale» signifie une résolution adoptée par au moins trois quarts (3/4) des Associés détenant des droits de vote à l'assemblée générale de la Société;

«Sceau» signifie le sceau habituel de la Société et fait référence à n'importe quel sceau officiel conservé par la Société en vertu de la loi applicable;

«Secrétaire» signifie le secrétaire de la Société ou toute autre personne désignée pour effectuer les tâches administratives liées au fonctionnement du Conseil;

«Statuts» signifie les présents statuts de la Société (y compris l'Acte Constitutif), tels que modifiés dans le temps par Résolution Spéciale.

Les références faites à une notification ou tout autre document envoyé ou donné à ou par une personne signifient telle notification ou tel autre document, une copie de ladite notification ou dudit autre document, envoyé, donné, remis, émis ou mis à disposition de cette personne ou par cette personne, notifiés à ou par cette personne par tout moyen autorisé dans les présents Statuts, et les termes envoyer et donner doivent être interprétés dans le même sens; et

les références au terme écrit signifient la représentation ou reproduction de mots, symboles ou autres informations, d'une façon visible par toute méthode ou combinaison de méthodes, et le terme écrire sera interprété dans le même sens.

4. Interprétation.

a) les mots au singulier incluent leur pluriel et vice versa, les mots au masculin incluent le genre féminin et les mots faisant référence à des personnes physiques incluent les personnes morales;

b) les mots ou expressions contenus dans les présents statuts et qui n'y sont pas définis, mais sont définis par la loi applicable, ont la même signification que dans la loi applicable (étant exclues les modifications à la loi applicable non encore en vigueur à la date d'adoption des présents statuts), à moins que cette signification ne soit en contradiction avec le sujet ou le contexte;

c) toute référence à une loi, disposition légale ou réglementaire, ou ordonnance doit être interprétée comme étant une référence à la loi, au règlement, ordonnance ou disposition tels qu'adoptés, modifiés, amendés, remplacés ou promulgués à nouveau dans le temps (que ce soit avant ou après la date d'adoption des présents statuts) et à tous les textes légaux, réglementaires et ordonnances adoptés de temps à autre conformément à ces lois et règlements, ou encore tirant leur validité de ces mêmes lois et règlements (avant ou après la date d'adoption des présents statuts); et

d) les titres et notes en marge ne sont insérés qu'à des fins pratiques et n'influent pas sur l'interprétation des présents statuts.

5. Objet. Sans préjudice ni limitation des objets de la Société développés in extenso dans l'Acte Constitutif, les objets de la Société sont principalement:

(a) La prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations;

(b) Déposer, acheter ou acquérir de toute autre manière des brevets, des marques ou toute autre forme de propriété intellectuelle, enregistrés ou autre et utiliser, développer ou octroyer des licences dans le cadre de cette propriété;

(c) Acquérir, détenir, vendre, faire du commerce, échanger des parts sociales et titres de toutes catégories ou descriptions, des créances, obligations, factures, hypothèques, obligations, investissements et sûretés de toutes descriptions et de toutes sortes, émis ou garantis par une société, personne morale ou entreprise de toute nature;

(d) L'achat pour investissement, développement ou utilisation par la Société de biens immobiliers de toutes sortes et toute participation y liée;

(e) Vendre, échanger, hypothéquer (avec ou sans pouvoir de vente) assigner, valoriser ou vendre de quelque manière que ce soit et, de manière générale, gérer tout ou partie des biens, des actions, des titres, des valeurs de participation, des propriétés, des droits ou entreprises de la Société, biens meubles ou immeubles, personnels, meubles ou immeubles, en tout ou en partie, aux conditions et pour une contrepartie que la Société jugera appropriés;

(f) Prendre part à la constitution, gestion, supervision ou au contrôle des affaires ou opérations d'une société ou entreprise;

(g) Préparer, rédiger, accepter, endosser, négocier, émettre, exécuter, escompter et gérer de quelque manière les lettres de change, les billets à ordre, les lettres de crédit, les chèques de voyage et autres instruments négociables ou de transfert;

(h) Garantir, accorder des indemnités dans le cadre de, soutenir ou garantir que ce soit par engagement personnel ou en hypothéquant ou en grevant tout ou partie de l'engagement, des biens et actifs (présents ou futurs) et du capital non-appelé de la Société ou par deux de ces moyens, la performance des obligations, le remboursement ou le paiement du capital et des primes, des intérêts et dividendes sur un titre de toute personne, firme ou société y compris (sans préjudice du caractère général de ce qui précède) toute société qui est pour le moment la société mère ou la société fille de la Société ou qui est liée aux affaires de la Société d'une autre manière nonobstant le fait que la Société ne puisse recevoir de contrepartie, avantage ou bénéfice, direct ou indirect de la conclusion de ces garanties ou autre arrangement ou transaction prévus dans la présente;

(i) Prêter des fonds de la Société avec ou sans garantie, avec intérêt ou sans intérêt et aux conditions déterminées dans le temps par les gérants;

(j) Lever, prêter ou garantir le paiement de fonds d'une manière et aux conditions que les gérants jugent opportuns sauf par voie d'offre publique;

(k) Entreprendre et mener toutes autres actions, sauf l'émission de polices d'assurance, telles que la Société les jugera comme pouvant être menées dans le cadre de l'un ou des objets précités ou les évaluera comme pouvant améliorer la valeur de ou rentabiliser les biens ou les droits de la Société.

6. Associé unique. Si à n'importe quel moment, et durant tout le temps où la Société n'a qu'un Associé unique, toutes les dispositions de la loi applicable en matière de sociétés à associé unique (sauf disposition contraire expresse) s'appli-

quent à la Société, en tenant compte des modifications qui seraient nécessaires, conformément aux dispositions relatives aux sociétés à Associé unique.

Capital social

7. Capital émis. Le capital autorisé et émis est de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont les mêmes, sauf dans la mesure où les présents Statuts ou les Lois en disposent autrement.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le montant versé à ce compte de prime d'émission peut être utilisé conformément aux termes de la loi applicable.

8. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'Associé au nom duquel cette part est inscrite au registre des associés.

En ce qui concerne la Société, chaque part sociale est indivisible.

Les copropriétaires de parts sociales doivent être représentés par un seul représentant à l'égard de la Société, désigné parmi eux ou non.

La propriété d'une part sociale emporte acceptation implicite des Statuts et des résolutions valablement adoptés par le(s) Associé(s).

9. Parts sociales assorties de droits particuliers. Sous réserve de la loi applicable et indépendamment des autres droits attachés aux parts sociales existantes, une part sociale peut être émise et être assortie des droits ou restrictions tels que définis par Résolution Spéciale de la Société.

10. Non-reconnaissance de droits fiduciaires. Sauf obligation imposée par une loi applicable, la Société ne reconnaît à personne le droit de détenir une part sociale liée à un fidéicommiss et (sauf disposition contraire dans les présents Statuts ou la loi) aucune obligation ne lie la Société, laquelle n'est pas tenue de reconnaître un quelconque intérêt dans une part sociale, excepté le droit absolu de l'Associé sur la totalité de ladite part.

11. Droits de préemption. Aucune disposition légale relative à la préemption ne s'applique à l'attribution des titres de participation de la Société, étant entendu que la question de la convertibilité des titres reste soumise à l'approbation préalable des Associés, moyennant Résolution Spéciale. Si la Société n'a qu'un Associé, l'approbation préalable de cet Associé est nécessaire.

En outre, aucun Associé ne peut céder ses parts à une personne autre que l'un ou plusieurs des Associés de la Société, à moins qu'il ait obtenu l'approbation préalable des Associés. Si la Société n'a qu'un Associé, cet Associé unique peut céder ses parts à quiconque.

12. La société est une société privée. La Société est une société de droit privé au sens de la loi applicable, et par conséquent:

1. le droit de céder des parts est limité aux modalités de transfert ici prescrites;
2. le nombre d'Associés de la Société (en dehors des personnes qui sont employées par la Société et des personnes qui, ayant été antérieurement employées de la Société, ont été pendant la durée de cet emploi et ont continué ensuite, après la fin de cet emploi, d'être des Associés de la Société) est limité à quarante, de sorte que si deux personnes ou plus sont conjointement titulaires d'une part dans la Société, elles sont, aux fins du présent article, considérées comme un seul et même Associé;
3. il est interdit d'ouvrir la souscription aux parts ou obligations de la Société au public; et
4. la Société n'a pas le pouvoir d'émettre des bons de souscription au porteur.

Certificats de parts

13. Droits des associés d'obtenir un certificat. Chaque Associé, au moment où il devient détenteur de parts, a le droit de recevoir dans les deux mois qui suivent cette attribution ou le dépôt d'un transfert dûment timbré (ou dans le délai prescrit en vertu des conditions d'émission) un certificat pour toutes les parts qu'il détient (et, en cas de cession d'une partie de ses parts, à un certificat pour le reste des parts détenues) ou plusieurs certificats, un pour chaque part ou pour plusieurs parts après paiement de chaque certificat. Chaque certificat est signé et revêtu du Sceau conformément aux présents Statuts et indique le nombre, la classe et la numération différenciée (le cas échéant) des parts auxquelles il se rapporte, ainsi que le montant ou les montants respectifs payés. La Société n'est pas tenue d'émettre plus d'un certificat pour les parts détenues conjointement par plusieurs personnes et la remise d'un certificat à l'un des co-Associés est suffisante et vaut remise à chacun d'eux. Chaque émission de certificat est consignée dans le registre des Associés de la Société.

14. Remplacement des certificats. Dans l'hypothèse où un certificat de parts serait abîmé, complètement usé, perdu ou détruit, il peut être renouvelé sous certaines conditions (le cas échéant) faisant état et compensant le paiement des frais raisonnables engagés par la Société pour établir la cause, selon décision du Conseil, ou bien gratuitement, et (en cas

d'usure avancée ou détérioration) sur présentation de l'ancien certificat. Toute rénovation de certificat est inscrite au registre des Associés de la Société.

Cession de parts

15. Approbation préalable. Aucun Associé ne peut céder ses parts à une personne autre que l'un ou plusieurs des Associés de la Société, à moins qu'il n'ait obtenu l'approbation préalable des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social émis. Si la Société n'a qu'un Associé, cet unique Associé peut librement céder ses parts à qui que ce soit.

La cession de parts sociales à des tiers pour cause de décès doit être approuvée par les Associés représentant les trois quarts des droits des survivants. Aucun consentement n'est nécessaire si les parts sont transmises, soit aux héritiers ayant obligatoirement droit à une partie du patrimoine, soit au conjoint survivant, ou encore à leurs héritiers légaux.

16. Forme et Exécution de la cession de parts. La cession de parts se fait par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou à des tiers que si elle lui a été dûment notifiée ou a été acceptée par la Société, conformément à «section 81 of the Companies Act 1963 (as amended) et l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

17. Absence de frais d'enregistrement. Aucun frais n'est exigible pour l'enregistrement d'un instrument quelconque de cession ou autre document en rapport avec ou affectant le titre attaché à une part.

Modification du capital social

18. Modification du capital social. Les Associés de la Société peuvent, par Résolution Spéciale:

(a) augmenter le capital social en émettant de nouvelles parts d'un montant tel que défini par la résolution, sans possibilité pour la majorité décisionnelle d'imposer à un Associé qu'il augmente sa participation sans son consentement;

(b) consolider et diviser le capital social en parts d'un montant supérieur au montant des parts actuelles; et

(c) sous réserve des dispositions de la loi applicable, subdiviser les parts en parts d'un montant inférieur et la résolution correspondante peut établir que, ainsi que pour les parts résultant de la subdivision, certaines puissent se voir attribuer une préférence ou un avantage par rapport aux autres.

19. Faculté de réduire le capital. Sous réserve des dispositions légales applicables, les Associés ont la faculté par le vote d'une Résolution Spéciale, de réduire le capital social de la Société, la réserve d'amortissement du capital et tout compte de prime d'émission, de quelque façon que ce soit.

Acquisition des propres parts

20. Faculté d'acquérir ses propres parts. Sous réserve des dispositions légales applicables, la Société peut acquérir ses propres parts dans le but de les annuler immédiatement.

Assemblées générales

21. Lieu des assemblées générales. Sous réserve des dispositions légales applicables, les assemblées générales doivent se tenir à la date et à l'heure indiquées dans l'avis de convocation.

22. Programmation des assemblées générales. À moins que la Société ne soit composée que d'un seul Associé, et comme il en est disposé, suivant la loi applicable qui requiert que se tiennent des assemblées générales annuelles, la Société tient chaque année une assemblée générale, son assemblée générale annuelle, en plus des autres assemblées ayant lieu durant l'année. Conformément à la loi applicable, une copie sur papier des rapports du Conseil et des rapports des Auditeurs, ainsi que du bilan de la Société (y compris tous les documents exigés par la loi devant y être annexés), est envoyée à chaque Associé de la Société, selon les termes de l'Article 25 ci-après.

23. Types d'assemblées générales. Toutes les assemblées générales qui ne sont pas des assemblées générales annuelles, sont appelées assemblées générales extraordinaires.

24. Convocation aux assemblées générales. Sous réserve de la loi applicable, à moins qu'il n'y ait qu'un unique Associé, les Associés peuvent également se réunir en assemblée générale des Associés sur convocation émise conformément aux présents Statuts ou dispositions légales applicables, par le(s) Gérant(s), subsidiairement par le(s) Auditeur(s) statutaires (s'ils existent) ou plus subsidiairement encore par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital émis.

Sous réserve de la loi applicable, si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés, et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée peut avoir lieu sans besoin d'avis de convocation.

Le Conseil peut convoquer à des assemblées générales et, sur requête des Associés selon les termes de la loi applicable, il doit immédiatement procéder à la convocation d'une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au plus tard dans les huit semaines suivant la réception de ladite requête.

Avis de tenue des assemblées générales

25. Délais de convocation. Les assemblées générales annuelles et assemblées générales extraordinaires, requises pour l'adoption d'une Résolution Spéciale, doivent être convoquées avec un préavis d'au moins vingt et un Jours Francs. Toutes les autres assemblées générales sont convoquées avec un préavis d'au moins quatorze Jours Francs, mais une assemblée générale peut être convoquée dans un délai plus court, s'il y a accord pour ce faire:

(a) dans le cas d'une assemblée générale annuelle, par les Auditeurs et tous les Associés ayant droit à y assister et y voter; et

(b) dans le cas de toute autre assemblée, par tous les Associés ayant le droit d'y assister.

La convocation indique le lieu et l'heure de la réunion et la nature générale des questions à traiter et, dans le cas d'une assemblée générale annuelle, elle mentionne spécialement qu'il s'agit de ce type d'assemblée.

26. Efficacité des résolutions spéciales. Si, pour quelque matière que ce soit, l'adoption d'une Résolution Ordinaire est suffisante, l'adoption d'une Résolution Spéciale est tout aussi efficace.

Procédure pour la tenue des assemblées générales

27. Quorum et Vote. Aucune question n'est traitée au cours d'une réunion sans la présence du quorum requis.

Au cours de toute assemblée générale des Associés, en dehors des assemblées générales convoquées pour réformer les Statuts ou adopter des résolutions soumises à un quorum et une majorité qualifiée, tels qu'exigés pour un amendement aux Statuts - comme, le cas échéant, les règles de quorum et de majorité prévues pour réformer les présents Statuts -, les résolutions sont adoptées par le vote des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital émis (auquel cas il s'agit d'une Résolution Ordinaire). Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou procédure de consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une seconde fois et la résolution est adoptée à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment du nombre de parts représentées.

Au cours de toute assemblée générale des Associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou aux Lois aux fins de réformer les Statuts ou d'adopter des résolutions soumises à un quorum et une majorité qualifiée, tels qu'exigés pour un amendement aux Statuts, la majorité requise est une majorité des Associés dont le nombre représente au moins les trois quarts (3/4) du capital émis (auquel cas il s'agit d'une Résolution Spéciale). Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou procédure de consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une seconde fois et la résolution est adoptée à la majorité des trois quarts des votes exprimés, indépendamment du nombre de parts représentées.

Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que par vote unanime.

28. Absence de quorum. S'il n'y a pas quorum dans la demi-heure qui suit l'heure fixée dans la convocation pour la tenue de l'assemblée, ou si durant la réunion le quorum requis cesse d'être présent, l'assemblée doit être ajournée jusqu'à la semaine suivante, même jour, même heure, même endroit, ou bien jusqu'au jour, heure et endroit fixés par le Conseil.

29. Président. Le Président du Conseil, s'il existe, ou en son absence un autre Gérant nommé par les Gérants, préside pro tempore l'assemblée. Au cas où ni le Président ni un autre Gérant (le cas échéant) ne seraient présents dans les quinze minutes suivant l'heure prévue pour la tenue de l'assemblée et disposés à agir en tant que président, les Gérants effectivement présents élisent l'un d'entre eux pour qu'il préside la session pro tempore; et, s'il n'y a qu'un Gérant présent et s'il est disposé à agir en tant que tel, c'est lui qui préside pro tempore.

30. Absence de gérant ou de disposition à agir. Si aucun Gérant n'est disposé à faire fonction de président pro tempore, ou si aucun n'est présent dans les quinze minutes qui suivent l'heure prévue pour la tenue de l'assemblée, les Associés présents et ayant droit de vote sont tenus de choisir l'un d'entre eux pour agir en tant que président pro tempore.

31. Droit de parole des gérants. Un Gérant, même s'il n'a pas la qualité d'Associé, a le droit de participer et de prendre la parole durant toute assemblée générale des Associés de la Société.

32. Pouvoir d'ajournement du président. Le président peut, avec le consentement de l'assemblée où il y a quorum (et doit, si l'assemblée ainsi en décide) ajourner la séance d'un moment à l'autre, ou d'un endroit à un autre (étant entendu qu'elle a lieu au Grand-Duché de Luxembourg); cependant, aucune question n'est traitée au cours d'une séance ajournée qui n'aurait pu être traitée comme il se doit durant cette séance, si l'ajournement ne s'était pas produit. Si une assemblée est ajournée pour une durée de quatorze jours ou plus, un nouvel avis de convocation doit être donné respectant un préavis d'au moins sept Jours Francs, qui précisera la nouvelle date et le lieu de la réunion ainsi les thèmes généraux qui seront traités. Dans le cas contraire, cette nouvelle convocation n'est pas nécessaire.

33. Modalités de vote. Les résolutions soumises au vote d'une assemblée sont adoptées à main levée.

34. Déclaration des résultats. Il suffit, pour qu'une résolution soit déclarée adoptée à l'unanimité, à la majorité, qualifiée ou non, ou rejetée, faute de majorité ou non, de la mention en ce sens du président et du compte rendu correspondant de l'assemblée, lequel fait foi sans besoin de préciser le nombre ou la proportion de votes enregistrés pour ou contre de la résolution.

35. Résolutions écrites. Si le nombre des Associés de la Société est inférieur à vingt-cinq, une résolution écrite signée par ou au nom de chaque Associé qui aurait eu droit à voter si elle avait été proposée lors d'une assemblée générale à laquelle il aurait assisté, est pleinement valable et assortie des mêmes effets que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée générale convoquée et tenue dans les formes requises. Une telle résolution peut inclure plusieurs points, chacun formalisé de la manière proposée ou approuvée par le Conseil, ou au nom d'un ou de plusieurs des Associés, ou selon une combinaison des deux.

Votes des associés

36. Vote par procuration. La désignation d'un mandataire ayant procuration doit se faire de telle sorte qu'elle puisse être approuvée par le Conseil.

Sous réserve des conditions ici décrites, la procuration est donnée par l'Associé désignant ou son avocat, ou si l'Associé est une société, elle est signée par un dirigeant dûment habilité, un avocat, ou toute autre personne autorisée, en y apposant le Sceau. Il n'est pas requis que le titulaire de la procuration soit un Associé de la Société.

37. Forme de la procuration. La procuration doit être dressée dans les formes habituelles ou toute forme susceptible d'être approuvée par le Conseil.

L'établissement d'une procuration n'empêche pas un Associé de participer et de voter en personne à l'assemblée concernée.

Un Associé ne peut établir plus d'une procuration pour participer à une même réunion.

38. Remise et Réception de la procuration. La désignation d'une personne ayant procuration doit être remise personnellement ou envoyée par la poste au siège de la Société au Luxembourg, ou tout autre lieu tel que précisé par la Société ou en son nom, à cet effet:

- (i) dans l'avis de convocation à l'assemblée; ou
- (ii) dans un formulaire de procuration envoyé par ou au nom de la Société, en rapport avec l'assemblée, avant le jour fixé pour la tenue de l'assemblée ou de la séance ajournée à laquelle la personne ayant procuration a été désignée pour voter.

Toute procuration qui ne serait ni envoyée ni reçue selon la forme permise est nulle.

39. Réception du pouvoir. Tout pouvoir ou toute autre autorisation écrite en vertu du ou de laquelle procuration serait donnée, ou une copie certifiée devant notaire ou par un bureau, ou encore une copie certifiée conformément à la loi applicable dudit pouvoir ou autorisation écrite, doit être remise personnellement ou envoyée par la poste au siège de la Société ou tout autre lieu tel que précisé par la Société, ou en son nom, avant le jour fixé pour la tenue de l'assemblée ou de la séance ajournée à laquelle la personne ayant procuration a été désignée pour voter.

40. Révocation du pouvoir. Le vote donné par qui a procuration, le fondé de pouvoir ou le représentant dûment autorisé d'une société est valable, indépendamment de la décision préalable de l'autorité de la personne ayant voté, à moins que la notification de ladite décision n'ait été envoyée ou reçue comme indiqué dans la phrase qui suit, avant le début de l'assemblée ou de la séance ajournée à laquelle le vote est donné. Une telle notification de la décision doit se faire au moyen d'un instrument remis au siège de la Société ou tout autre lieu tel que précisé par la Société ou en son nom, conformément à l'article 38.

41. Droits du titulaire de la procuration. La procuration est également réputée conférer pouvoir pour voter sur n'importe quel amendement d'une résolution soumise à l'assemblée pour laquelle elle est donnée, conformément à ce que le titulaire de la procuration pense convenable. La procuration, à moins qu'elle ne dispose du contraire, conserve sa validité tant pour l'assemblée à laquelle elle se rapporte, que pour tout ajournement de cette assemblée.

Gérants

42. Gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, n'ayant pas obligatoirement la qualité d'Associés de la Société.

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils doivent gérer la Société conjointement.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils forment un Conseil. Sous réserve de la loi applicable:

- (a) Les Gérants sont nommés par le(s) Associé(s), qui fixent leur nombre et la durée de leur mandat; et
- (b) Les Gérants peuvent être désignés pour un nouveau mandat et ils peuvent être démis de leurs fonctions à tout moment, avec ou sans motif, sur simple vote d'une résolution de(s) Associé(s).

Le(s) Associé(s) peuvent décider de requalifier les Gérants en Gérants de Classe A (les Gérants de Classe A) et en gérants de classe B (les Gérants de Classe B).

Il est interdit aux Associé(s) de participer ou d'interférer dans la gestion de la Société.

Aucun des gérants (y compris les gérants remplaçants) ne sera résident irlandais.

43. Nombre de gérants. À moins qu'il n'en soit décidé autrement par le vote d'une Résolution Ordinaire, le nombre de Gérants ne sera ni inférieur à deux (2) ni supérieur à sept (7).

44. Pouvoirs du conseil. Sous réserve des dispositions légales applicables et des présents Statuts, les affaires de la Société sont gérées par le Conseil au Grand-Duché de Luxembourg et en tous les cas, jamais en Irlande et le Conseil dispose des pouvoirs les plus étendus afin de poser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par les présents Statuts ou les Lois à l'assemblée générale des Associés(s), ou au(x) Auditeur(s), le cas échéant, ressortissent à la compétence des Gérants.

Aucune modification des présents Statuts ne rend invalide un acte antérieur quelconque des Gérants, lequel serait resté valide si cette modification n'était pas intervenue. Les pouvoirs conférés par cette disposition ne sauraient être limités par un quelconque autre pouvoir spécial conféré aux Gérants par les présents Statuts. Une assemblée de Gérants où le quorum est atteint peut exercer tous les pouvoirs impartis au Conseil.

45. Exercice des droits de vote par la société. Les Gérants peuvent exercer le droit de vote conféré par les parts dans toute personne morale détenue ou possédée par la Société d'une manière telle et pour toutes les matières qu'ils jugeraient convenables et conformes à l'objet social de la Société (y compris, notamment, l'exercice de ce pouvoir dans le cadre d'une résolution portant désignation des Associés ou gérants de telle personne morale, ou adoptant ou prévoyant le paiement de rémunérations aux gérants de telle personne morale).

Délégation de pouvoirs des gérants

46. Délégation de pouvoirs - Représentation de la société. Le ou les Gérants peuvent conférer des pouvoirs spéciaux ou des procurations, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires spécifiques à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société est liée à l'égard des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants, si plus d'un Gérant ont été nommés.

Néanmoins, si le(s) Associé(s) ont requalifié les Gérants en Gérants de Classe A et en Gérants de Classe B, la Société ne sera représentée envers les tiers qu'avec les signatures conjointes d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

47. En outre, la Société est liée à l'égard des tiers par la signature conjointe ou la seule signature de toute personne à qui un pouvoir spécial a été délégué par le ou les Gérants, mais seulement dans les limites de tel pouvoir spécial.

Toute délégation par les Gérants de leurs pouvoirs et obligations se fera, lorsque c'est une personne physique, uniquement à un non-résident irlandais ou à un organisme de personnes dans lequel au moins une personne de cette organisme est un non-résident irlandais ou, lorsque c'est une société ou une firme, une société ou firme dont le siège social ou l'établissement principal n'est pas établi en Irlande.

Rémunération des gérants

48. Rémunération. Les Gérants ont droit à la rémunération que le ou les Associés ont la faculté de fixer moyennant résolution prise à la majorité simple et, à moins que la résolution n'en dispose autrement, la rémunération est réputée s'accumuler de jour en jour.

Frais engagés par les gérants

49. Les gérants peuvent se faire rembourser leurs frais. Les Gérants peuvent se faire rembourser tous les frais de voyage, d'hôtel et autres frais dûment engagés par eux, les frais relatifs à leur participation à des réunions de Gérants, des assemblées générales, réunions distinctes des Associés, ou encore les autres frais en rapport avec l'accomplissement de leurs responsabilités.

Désignations et Intérêts des gérants

50. Désignation à des fonctions exécutives. Sous réserve des dispositions de la loi applicable, les Gérants peuvent désigner parmi eux un ou plusieurs gérants au poste de directeur général ou à toute autre fonction exécutive de la Société et peuvent conclure un contrat ou un arrangement avec l'un des Gérants pour qu'il soit employé de la Société ou pour qu'il lui loue ses services en dehors du champ ordinaire des responsabilités d'un Gérant. Une telle désignation, un tel accord ou arrangement, se fait dans les termes que le Conseil détermine et celui-ci peut décider de verser une rémunération audit Gérant pour ses services, s'il le juge indiqué. Toute désignation d'un Gérant à des fonctions exécutives prend fin s'il cesse d'être un Gérant, sans préjudice de toute demande d'indemnisation en cas de rupture du contrat de services entre le Gérant et la Société.

Le directeur général éventuellement nommé dans le temps par les Gérants ne peut être résident irlandais.

51. Possibilité pour les gérants de conclure des contrats avec la société. Au cas où l'un des Gérants de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel quelconque dans une transaction de la Société, ce Gérant doit faire connaître son intérêt personnel aux autre(s) Gérant(s) et il s'abstient de participer à l'examen ou au vote d'une telle transaction.

Lors de l'assemblée générale des Associés qui suit, avant le vote de toute autre résolution, il est établi un rapport spécial de toute transaction dans laquelle un Gérant pourrait avoir un intérêt opposé à celui de la Société.

Dans le cas d'un Gérant unique, il suffit que les transactions entre la Société et le Gérant ayant un intérêt opposé soient consignées par écrit.

Les paragraphes du présent article qui précèdent ne s'appliquent pas si (i) l'opération en question est conclue selon des conditions normales de marché et (ii) si elle s'inscrit dans le cadre normal des activités de la Société.

À condition d'avoir révélé aux Gérants, conformément aux dispositions de la loi applicable et du présent article, la nature et l'étendue de l'intérêt qui est le sien, un Gérant, indépendamment de ses fonctions:

(a) peut être partie ou être intéressé à toute transaction ou tout arrangement avec la Société, ou toute autre affaire dans laquelle la Société aurait un intérêt;

(b) peut être un Gérant ou un autre type d'administrateur, être employé par, ou même une partie à une transaction ou à un arrangement, avoir un quelconque intérêt dans une personne morale promue par la Société ou dans laquelle la Société aurait elle-même un intérêt; et

(c) n'est pas, en raison de ses fonctions, responsable envers la Société de tout gain qu'il tirerait du fait de cette autre fonction, de l'emploi, de la transaction ou de l'arrangement, ou encore de tout intérêt qu'il aurait dans une telle autre personne morale; aucune transaction ou aucun arrangement n'est susceptible d'être écarté du fait d'un tel intérêt ou avantage qui pourrait en être tiré.

52. Notification des intérêts. Aux fins de l'article 51:

(a) une notification générale faite aux Gérants, indiquant qu'un Gérant doit être considéré comme ayant un intérêt (la nature et l'étendue de cet intérêt étant spécifiées dans la notification) dans un(e) quelconque transaction ou arrangement dans lequel(le)s une personne en particulier, catégorie de personnes ou personnes ont elles-mêmes un intérêt, est réputée être une révélation adéquate eu égard au fait que ce Gérant a en effet un intérêt dans une telle opération dont la nature et l'étendue sont ainsi précisées; et

(b) un intérêt dont un Gérant n'a pas connaissance et pour lequel il ne serait pas raisonnable de penser qu'il en a connaissance, n'est pas traité comme un de ses intérêts.

Avantages, pensions et assurance

53. Avantages et Pensions. Sous réserve des dispositions légales applicables, les Gérants peuvent accorder des avantages, soit par le versement de primes ou de pensions, soit par l'intermédiaire d'une assurance, soit encore par tout autre moyen, à tout Gérant qui a occupé mais n'occupe plus des fonctions exécutives ou un emploi dans la Société ou dans toute personne morale qui se trouve être ou a été une filiale de la Société ou un prédécesseur en affaires de la Société, une de ses filiales, et à tout membre de sa famille (y compris un conjoint et un ex-conjoint), ou à toute personne qui est ou a été dépendante de lui. Ils peuvent également (avant ou après qu'il cesse d'occuper ses fonctions ou son emploi) faire des apports sur n'importe quel fonds et verser des primes pour l'achat ou la prestation de tels avantages.

54. Assurance. Sous réserve des dispositions légales applicables, et sans préjudice des dispositions de l'article 53, les Gérants peuvent, usant des pouvoirs conférés par la Société, souscrire des contrats d'assurance et les maintenir en vigueur pour ou au profit de toute personne qui est ou a été:

(a) Gérant, administrateur, employé ou auditeur de la Société, ou de toute entité qui est ou a été la Société holding ou une entreprise filiale de la Société, dans laquelle la Société, Société holding ou entreprise filiale a ou a eu un intérêt quelconque (direct ou indirect), ou avec laquelle la Société ou cette Société holding ou filiale est ou a été liée ou associée de quelque manière que ce soit; ou

(b) une fiduciaire d'un fonds de pension dans lequel les employés de la Société ou de toute autre entité visée à l'article 71 sont ou ont été intéressés, y compris, sans s'y limiter, les assurances couvrant toute responsabilité engagée par cette personne et relative à tout acte ou toute omission dans l'exécution ou la décharge réelle ou présumée de ses fonctions, dans l'exercice ou l'exercice présumé de ses pouvoirs, ou dans d'autres cas en rapport avec ses responsabilités, pouvoirs ou fonctions liés à l'entité ou au fonds concernés.

55. Gérants non tenus de rendre des comptes des avantages perçus. Sans préjudice du caractère général de l'article 56 des présents Statuts, aucun Gérant ni ancien Gérant n'est responsable envers la Société ou envers les Associés, au titre des avantages accordés en vertu des articles 53 ou 54 des présents Statuts. La perception de tels avantages n'entraîne pas la disqualification de cette personne ni ne l'empêche de devenir Gérant de la Société.

56. Pouvoir de la société de subvenir aux besoins des employés en cas de cessation ou de cession des activités. Par les présents Statuts, le Conseil est autorisé à adopter toute mesure qui lui semblerait appropriée en faveur de toutes les personnes employées ou anciennement employées par la Société ou l'une de ses filiales, au cas où se produirait la cessation ou la cession partielle ou totale des activités de la Société ou d'une de ses filiales. Toute mesure de ce type doit être décidée en Conseil.

Procédure pour la tenue des réunions du conseil

57. Président. Le Conseil peut désigner un des Gérants pour être le président du Conseil et peut à tout moment le destituer de ses fonctions.

Sauf s'il n'est pas disposé à remplir cette fonction, le Gérant ainsi désigné préside chaque réunion du Conseil à laquelle il est présent. Néanmoins, si aucun Gérant n'occupe cette fonction, ou si le Gérant qui l'occupe n'est pas disposé à

présider ou n'est pas présent dans les cinq minutes suivant l'heure fixée pour la réunion, les Gérants présents peuvent désigner l'un d'entre eux pour présider la réunion.

Secrétaire

58. Désignation et Révocation du secrétaire. Sous réserve des dispositions de la loi applicable, le Secrétaire est nommé par le Conseil pour le terme fixé, en jouissant de la rémunération, et dans le but de remplir les tâches administratives du Conseil, conformément aux conditions que les membres du Conseil jugent convenables.

Tout Secrétaire ainsi nommé peut être destitué par le Conseil.

Le secrétaire ne peut être un résident irlandais.

59. Convocation aux réunions. Sous réserve des dispositions statutaires, le Conseil est libre de réglementer sa procédure interne comme bon lui semble. N'importe quel Gérant ou le Secrétaire a le droit de convoquer une réunion du Conseil. La réunion du Conseil se tient dans un endroit que le Conseil détermine mais dans tous les cas, jamais en Irlande. L'avis de convocation à une réunion du Conseil est réputé avoir été correctement remis à un Gérant s'il lui est envoyé au moins trois (3) jours civils avant la date de la réunion, en personne ou verbalement, ou envoyé par lettre à sa dernière adresse connue, ou à toute autre adresse (le cas échéant), pouvant pour l'heure être notifiée par lui ou en son nom à la Société, à cet effet. Tout Gérant peut renoncer à la notification de convocation d'une réunion et une telle renonciation peut être rétroactive.

60. Vote. Les questions soulevées lors d'une réunion doivent être résolues par une majorité de voix. En cas d'égalité des voix, le président a une deuxième voix ou voix prépondérante.

61. Quorum. Pour que le quorum du Conseil soit atteint, la moitié (1/2) au moins des Gérants qui occupent une fonction doivent être présents ou représentés, à condition que si les Gérants ont été requalifiés en Gérants de Classe A et en Gérants de Classe B, ledit quorum ne soit atteint que si au moins un Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B soient présents ou représentés.

62. Réunions par téléphone, etc. Une personne ayant le droit d'assister à une réunion du Conseil est réputée présente pour toutes les questions sur lesquelles elle est capable (directement ou par communication téléphonique) de s'exprimer ou d'être entendue par tous ceux qui sont présents ou réputés être présents en même temps. Un Gérant ainsi réputé présent a le droit de voter et par conséquent d'être compté dans le calcul du quorum. Une telle réunion est réputée avoir lieu à l'endroit indiqué dans la convocation

63 Résolutions du conseil par écrit. Une résolution écrite signée par tous les Gérants autorisés à recevoir des avis de convocation de réunions du Conseil est tout aussi valable et efficace que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. À cet effet, une telle résolution peut inclure plusieurs instruments, chacun signé par un ou plusieurs Gérants, ou une combinaison des deux.

64. Droit de vote des gérants relatif aux contrats auxquels ils sont intéressés. Toute personne ayant un lien avec une société ou entreprise, quelle qu'elle soit, avec laquelle la Société doit passer des contrats, conclure des affaires ou autres, n'est pas du fait de cette relation avec une telle société ou entreprise, automatiquement privée du droit d'examiner, de voter ou d'agir en ce qui concerne les points de l'ordre du jour ou questions en rapport avec ces contrats ou affaires.

Comptes rendus des réunions du conseil

65. Conservation des comptes rendus des réunions. Le Conseil veille à ce que les comptes rendus de réunions soient rédigés dans des livres conservés à cette fin, et comprenant:

(a) toutes les désignations d'administrateurs faites par le Conseil; et

(b) tout ce qui se passe lors des réunions de la Société, en ce compris

(i) toutes les assemblées générales des Associés, y incluant les noms des Associés présents à chacune de ces réunions; et

(ii) toutes les réunions du Conseil, y incluant les noms des Gérants et de la ou des personnes invitées par le Conseil (le cas échéant) présentes à chaque réunion.

Sceau, actes et certification

66. Pouvoir requis pour l'exécution des actes. Le Sceau ne doit être utilisé qu'en fonction de l'autorité conférée sur résolution du Conseil. Le Conseil peut décider qui signera les instruments portant le Sceau. À défaut, ils doivent être signés conformément à l'article 46 des présents Statuts. Tout document peut être revêtu du Sceau. Celui-ci est apposé par pression mécanique, impression ou au moyen d'un facsimilé de celui-ci sur le document ou en l'appliquant par tout autre moyen.

67. Utilisation du sceau officiel à l'étranger. La Société peut exercer les pouvoirs conférés par la loi applicable, s'agissant de la possession d'un Sceau officiel pouvant être utilisé à l'étranger. De tels pouvoirs incombent au Conseil.

68. Copies certifiées. Tout Gérant, le Secrétaire ou toute autre personne désignée par le Conseil à cette fin, a le pouvoir d'authentifier et de certifier comme conformes les copies et extraits de:

(a) tout document se rapportant ou touchant à la constitution de la Société, soit sous forme physique, soit sous forme électronique;

(b) toute résolution adoptée par les membres du Conseil; et

(c) tout livre, registre et document relatif aux activités de la Société, soit sous forme physique, soit sous forme électronique (y compris notamment les comptes).

Si un document censé être une copie d'une résolution, d'un compte rendu ou d'un extrait de compte rendu d'une assemblée des Associés ou du Conseil, est certifié de cette façon, que ce soit sous forme physique ou sous forme électronique, il constitue une preuve définitive vis-à-vis de toutes les personnes traitant avec la Société et devant s'appuyer sur un tel ou de tels document(s), de ce que la résolution a été dûment adoptée ou encore, que les comptes rendus, ou l'extrait de compte rendu, constituent le reflet authentique et fidèle de la manière dont s'est déroulée la réunion dûment tenue.

Date de consignation

69. Dates de consignation des dividendes, etc. Nonobstant toute autre disposition statutaire, mais sous réserve des dispositions de la loi applicable, une assemblée générale des Associés ou le Conseil peut fixer une date comme étant la date de consignation de tout Dividende, toute distribution, attribution ou émission, laquelle peut s'être produite à la date même, ou à tout moment avant ou après toute date à laquelle le Dividende, la distribution, l'attribution ou l'émission ont été déclarés, décidés ou réalisés.

Dividendes

70. Déclaration de dividendes. Sous réserve des dispositions légales applicables, pouvoir est donné au Conseil de déclarer des Dividendes selon les droits respectifs des Associés.

71. Dividendes intérimaires. Sous réserve des dispositions de la loi applicable, et plus particulièrement, la préparation de comptes intérimaires par le Conseil et la distribution des dividendes intérimaires endéans deux (2) mois de la préparation desdits comptes intérimaires, le Conseil peut verser des Dividendes intérimaires ou effectuer la distribution d'actifs spécifiques aux Associés, s'il lui apparaît que ces Dividendes intérimaires ou ces distributions sont justifiés par les bénéfices de la Société disponibles aux fins de distribution. Pour le versement de ces Dividendes intérimaires, le Conseil peut réaliser des paiements en tout ou partie au moyen de la répartition d'actifs spécifiques, et en particulier, de parts entièrement libérées, d'obligations, ou de stock-obligations d'une autre Société, ou encore par l'un ou l'autre de ces moyens. Le Conseil fait appliquer cette résolution et si une difficulté survient quant à une telle distribution, le Conseil a pouvoir de la régler comme il le juge opportun et en particulier de fixer le montant à distribuer de tels actifs spécifiques ou partie de ceux-ci. Il peut en outre déterminer que des versements en numéraire sont effectués à un quelconque des Associés sur la base du montant ainsi fixé, afin de respecter les droits de toutes les parties intéressées. Le Conseil peut enfin placer ces actifs spécifiques dans des sociétés fiduciaires, s'il le juge approprié. Si les parts du capital social sont divisées en différentes catégories, le Conseil peut verser des Dividendes intérimaires sur les parts qui confèrent des droits différés ou non préférentiels eu égard aux Dividendes, ainsi que sur les parts qui confèrent des droits préférentiels eu égard aux Dividendes, mais aucun Dividende intérimaire n'est versé sur des parts assorties de droits différés ou non préférentiels si, au moment du versement, tout Dividende préférentiel est en retard de paiement. Le Conseil peut également verser, à des intervalles qu'il aura fixés, tout Dividende payable à un taux fixe, s'il lui semble que les bénéfices disponibles pour être distribués justifient le paiement. Étant entendu que les Gérants agissent de bonne foi, ils n'encourent aucune responsabilité vis-à-vis des Associés qui détiennent des parts conférant des droits préférentiels, pour toute perte qu'ils pourraient subir suite au paiement légal d'un Dividende intérimaire sur toute part assortie de droits différés ou non préférentiels.

72. Dividendes en espèces. Une assemblée générale déclarant un Dividende peut, sur recommandation du Conseil, ordonner qu'il y soit satisfait totalement ou partiellement par la distribution d'actifs et, si des difficultés surgissent quant à cette distribution, le Conseil a pouvoir de les résoudre; et il peut, en particulier, fixer le montant de la distribution des actifs et décider que numéraire versé à tout Associé sur la base du montant déterminé de manière à respecter les droits des Associés. Il peut également placer des actifs dans des sociétés fiduciaires.

73. Procédure de paiement aux associés et Autres ayants droit. Tout Dividende ou toute autre somme payable du fait de la possession de parts, peut être payée par chèque envoyé par la poste à l'adresse enregistrée de la personne autorisée ou, si deux ou plusieurs personnes sont titulaires de la part ou y ont droit conjointement en raison du décès d'un Associé, à l'adresse enregistrée de celle de ces personnes qui est inscrite en premier dans le registre des Associés, ou à la personne et à l'adresse que la ou les personnes autorisées indiquent par écrit. Chaque chèque est libellé à l'ordre de la ou des personnes autorisées ou à toute autre personne que la ou les personnes autorisées indiquent par écrit. L'encaissement du chèque vaut quittance pour la Société. Tout Associé conjoint ou toute autre personne ayant droit conjointement à une part, comme indiqué ci-avant, peut donner le reçu correspondant pour tout Dividende ou toute autre somme payable liée à cette part.

74. Non-paiement d'intérêts. Aucun Dividende ni aucune autre somme payable en raison d'une part ne génère d'intérêts à l'égard de la Société, sauf si les droits attachés à la part ne disposent le contraire.

75. Perte des dividendes non réclamés. Sous réserve du respect du délai maximal prévu par la loi, tout Dividende non réclamé depuis la date à laquelle il est devenu exigible est, si le Conseil ainsi en décide, perdu et cesse d'être dû par la Société.

Comptes

76. Adoption des états financiers. À la fin de chaque exercice financier, les comptes sont clôturés et le ou les Gérants dressent l'inventaire de l'actif et du passif, établissent le bilan ainsi que le compte de résultats, conformément aux Lois.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés (le cas échéant) sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

77. Droits de réviser les registres. Chaque Associé ou son représentant a le droit d'examiner attentivement les documents financiers mentionnés à l'article 76 des présents Statuts au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit ne peut être exercé que dans un délai de quinze (15) jours civils précédant la date fixée pour l'assemblée générale annuelle des Associés.

Aucun Associé (en tant que tel) n'a le droit d'inspecter un registre comptable ou tout autre livre ou document de la Société, sauf si ce droit est conféré par la législation, les présents Statuts ou toute disposition applicable, enfin si une autorisation est donnée par le Conseil ou par une Résolution Ordinaire de la Société.

Capitalisation des bénéfices

78. Faculté de capitaliser. Sous réserve des dispositions légales applicables, le Conseil, s'il a reçu l'autorisation préalable correspondante sous la forme d'une Résolution Spéciale

(a) peut, sous réserve des dispositions qui suivent, décider de capitaliser les bénéfices non répartis de la Société, non requis pour payer tout Dividende préférentiel (qu'ils soient disponibles ou non pour être distribués), ou toute somme inscrite au crédit du compte de prime d'émission de la Société ou à la réserve de rachat du capital; et

(b) peut, sous réserve de la loi applicable, destiner le montant de capitalisation décidé aux Associés qui y auraient eu droit si ce montant avait été distribué sous forme de Dividendes, dans les proportions correspondantes, et appliquer ce montant en leur nom, soit pour liquider des montants, soit pour rembourser la totalité des obligations de la Société, pour un montant nominal égal à cette somme, et donner les parts ou les obligations créditées pour entièrement payées à ces Associés-là, ou selon l'instruction qu'eux-mêmes pourraient donner, à la même hauteur, ou bien encore partiellement d'une façon et partiellement de l'autre.

Notifications

79. Forme des notifications. Toute notification devant être envoyée à ou par toute personne en vertu des présents Statuts (autre qu'une convocation à une réunion du Conseil) est faite par écrit.

80. Méthodes de notification aux associés. La Société envoie toute notification ou tout autre document à un Associé en vertu des présents Statuts, par n'importe laquelle des méthodes suivantes qu'elle peut déterminer à son entière discrétion:

(a) en personne;

(b) en envoyant la notification ou le document par la poste dans une enveloppe préaffranchie adressée, dans le cas d'un Associé, à son adresse telle que portée dans les registres, ou dans tout autre cas, à l'adresse habituelle de la personne;

(c) en laissant la notification ou le document à une telle adresse; ou

(d) par toute autre méthode approuvée par le Conseil.

81. Méthodes de notification par les associés. Sauf disposition contraire prévue par les présents Statuts, un Associé ou une personne ayant droit à une part à la suite du décès d'un Associé, envoie toute notification ou tout autre document à la Société en vertu des présents Statuts, par une quelconque des méthodes suivantes qu'il détermine à son entière discrétion:

(a) en envoyant la notification ou le document par la poste dans une enveloppe préaffranchie adressée au siège social de la Société; ou

(b) en déposant la notification ou le document au siège social de la Société.

82. Accusé de réception d'une notification. Si un Associé assiste, soit en personne, soit par procuration, à n'importe quelle assemblée de la Société ou des Associés, il est réputé avoir été destinataire de l'avis de convocation à l'assemblée et, le cas échéant, des motifs pour lesquels elle a été convoquée.

83. Termes et Conditions pour les communications électroniques. Le Conseil a la faculté, à tout moment, d'émettre, d'approuver ou d'adopter des termes et conditions particulières concernant l'utilisation de communications électroniques pour l'envoi de notifications, de documents et de procurations par la Société aux Associés ou aux personnes ayant des droits sur une part à la suite du décès d'un Associé, ou dans les autres cas par l'effet de la loi applicable, et également par les Associés ou les personnes ayant un droit en raison d'une cession.

84. Cessionnaires et Autres liés par une notification préalable. Toute personne qui acquiert des droits sur une part est liée par toute notification faite eu égard à cette part qui, avant que son nom ne soit porté au registre des Associés, a été dûment remise à la personne dont elle a obtenu le titre.

85. Preuve d'envoi / Notifications réputées envoyées etc. La preuve de ce qu'une enveloppe contenant une notification ou un autre document a été correctement adressée, prépayée et postée, constitue la preuve effective de l'envoi de cette notification ou de ce document. Une notification ou un autre document envoyé par la poste est réputé avoir été envoyé:

(a) s'il est envoyé par courrier recommandé, d'une adresse dans un pays à une autre adresse dans le même pays, ou par un service postal, comparable au courrier recommandé, d'une adresse dans un pays à une autre adresse dans ce pays, le jour suivant celui où l'enveloppe le/la contenant a été postée;

(b) s'il est envoyé par poste aérienne, d'une adresse dans un pays à une adresse dans un autre pays, le troisième jour suivant celui où l'enveloppe le/la contenant a été postée; et

(c) dans tous les autres cas, le deuxième jour suivant celui où l'enveloppe le/la contenant a été postée.

86. Exercice financier. L'exercice financier de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

87. Notification aux ayants droits du fait d'un transfert. Des notifications et documents peuvent être envoyés par la Société à la ou aux personnes qui ont un droit sur une part par suite du décès d'un Associé, moyennant un simple envoi, de quelque manière choisie par la Société - et à condition d'être autorisée par les présents Statuts pour l'envoi de notifications ou documents à un Associé -, adressé à ces personnes et à leur nom, ou au titre du représentant de la personne décédée, par une description similaire à l'adresse telle qu'elle a pu être fournie à cette fin par et au nom de la ou des personnes qui prétendent à ce droit. Jusqu'à ce qu'une telle adresse ait été fournie, toute notification ou envoi de document peut se faire de la même manière que si le décès ne s'était pas produit.

Liquidation / Dissolution

89. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant le ou les Associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

90. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par le vote d'une Résolution Spéciale des Associés.

La liquidation est effectuée conformément aux lois applicables.

91. La liquidation peut se faire en espèces. Si la Société est liquidée, le liquidateur peut, sur adoption d'une Résolution Spéciale de la Société et dans le respect de toute autre formalité prévue par la loi, partager entre les Associés, en espèces, tout ou partie de l'actif de la Société et peut, à cette fin, évaluer tous ses avoirs et déterminer comment la répartition est effectuée entre les Associés ou les différentes catégories d'Associés. Le liquidateur peut également, dans le respect des mêmes formalités, placer tout ou partie de l'actif dans des fiducies, celles-ci étant constituées au profit des Associés, tel qu'il en décide - toujours en respectant les mêmes formalités-, mais aucun Associé n'est tenu d'accepter des actifs sur lesquels pèse une obligation.

Indemnité

92. Indemnité aux gérants. Sous réserve des lois applicables, et sans préjudice de toute indemnisation à laquelle un Gérant pourrait par ailleurs avoir droit, la Société peut, à son entière discrétion, prévoir que tout Gérant, administrateur ou Auditeur de la Société est indemnisé sur les avoirs de la Société, au cas où il aurait assumé la responsabilité de se défendre dans le cadre de toute procédure, qu'elle soit civile ou pénale, et au terme de laquelle le jugement rendu lui est favorable, aboutit à un acquittement, ou s'il s'agit de toute autre instance aboutissant à son exonération et pour laquelle le tribunal a écarté toute responsabilité du fait d'une négligence, d'une faute, d'une rupture d'engagement ou d'abus de confiance eu égard aux affaires gérées par la Société.

En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.»

Dispositions transitoires

L'exercice social en cours, ayant débuté ce jour, finira le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les comparants constatent que l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont souscrites par la société de droit irlandais «CHEFARO IRELAND LTD», ayant son siège social à 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 (Irlande), inscrite auprès du Registre de Commerce de Dublin (Irlande) sous le numéro 317406.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport établi en date de ce jour par le réviseur d'entreprises «PricewaterhouseCoopers», c/o Monsieur Philippe DUREN, avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Ce rapport conclut comme suit:

«Based on our review, nothing has to come to our attention that causes us to believe that the net assets of the Company as at 25 June 2014 does not correspond at least to the minimum capital required for a «société à responsabilité limitée.»

Le prédit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend les décisions et procède aux nominations suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2) Sont nommés gérants avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Armand HAMLING, directeur de société, né à Esch-sur-Alzette le 2 septembre 1953, demeurant à L-4469 Soleuvre, 3, rue du Nord;

b) Monsieur Carl BAMELIS, Corporate Tax Manager, né à Courtrai (Belgique) le 11 février 1969, demeurant professionnellement à B-9810 Nazareth, Venecoweg, 26.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Sixième résolution

L'assemblée donne pouvoir à chacun des gérants, agissant individuellement, au nom et pour le compte de la société «OMEGA PHARMA IP LIMITED s.à r.l.», afin d'accomplir, conformément à la législation irlandaise, toutes les formalités de publication ou autres auprès des autorités compétentes, dans le cadre du présent transfert de siège de direction et de contrôle de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à trois mille euros (€ 3.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BAMELIS, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 4 juillet 2014. Relation: CAP/2014/2552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014121747/1573.

(140139468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

KKR Gaudi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.100.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingegrund.

R.C.S. Luxembourg B 182.146.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 1^{er} août 2014 les associés de la Société ont décidé de nommer Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, Allemagne et résidant professionnellement au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} août 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014121574/15.

(140139885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.
